



CENTRE RHONE –ALPES D'INGENERIE SOCIALE SOLIDAIRE & TERRITORIALE

REVUE DE PRESSE DU 6 AU 13 JUIN 2017



- [Législatives 2017 : 6 leçons d'un premier tour hors norme](#)
- [1ER TOUR LÉGISLATIVES 2017 : SOCIOLOGIE DES ÉLECTORATS ET PROFIL DES ABSTENTIONNISTES](#)
- [Jean-François Bénévise à la tête de la Directe Auvergne-Rhône-Alpes](#)
- [VAE, changer de braquet](#)
- [Comment vit-on son homosexualité dans le monde professionnel ?](#)
- [Prud'hommes, la CFDT aura le plus grand nombre de conseillers](#)
- [Ironiques ou poétiques, un soir de défaite, les politiques perdent leur filtre sur les réseaux](#)
- [Macron, le Schröder français ?](#)
- [L'assassinat des législatives](#)
- [Comment Macron veut-il moderniser l'administration?](#)
- [Législatives: les élites ne meurent jamais](#)
- [Revenu universel : retour sur un débat](#)
- [See what works !](#)
- [Législatives : les résultats cachés du 11 juin 2017](#)
- [Macron, le dégaïste bienveillant](#)
- [Le clivage gauche-droite est-il dépassé?](#)
- [Du code du travail à la gouvernance des entreprises. Un compromis possible?](#)
- [Législatives : triomphe et champ de ruines](#)
- [Etat d'urgence : Interdiction de séjour et liberté de manifester](#)

Législatives 2017 : 6 leçons d'un premier tour hors norme

Emmanuel Macron a gagné son pari. (Damien MEYER / AFP)

Ce sont des résultats inédits : le parti d'Emmanuel Macron, La République en marche, lancé il y a seulement deux mois et demi, devrait arracher plus de 400 sièges à l'Assemblée nationale. En face, c'est l'hécatombe. Décryptage.

Quoi [qu'on en dise](#) au regard de l'abstention, ce sera [un raz-de-marée en termes de sièges](#) : Emmanuel Macron s'achemine vers une très large majorité à l'Assemblée nationale, qui lui permettrait de mener ses réformes contestées au pas de charge et sans avoir besoin de constituer d'alliances. La composition de l'Hémicycle sera inédite, aux couleurs de [La République en marche](#) (REM), le Parti socialiste enregistrant un recul sans précédent. Décryptage de ce scrutin hors norme en six leçons et deux questions en suspens.

Une République en marche écrasante

Le parti du président Emmanuel Macron se dirige vers une victoire écrasante lors du second tour des élections législatives, dimanche prochain. Selon les résultats définitifs du premier tour, En Marche ! - MoDem ont recueilli 32,32% des suffrages exprimés, devant la droite LR - UDI - DVD à 21,56% et le FN à 13,20%. La France insoumise et le PCF ont rassemblé 13,74% des voix, et la gauche PS-PRG - DVG 9,51%.

S'ils transforment l'essai dimanche prochain, Emmanuel Macron et le Premier ministre Edouard Philippe pourront, comme ils le souhaitent, mener rapidement des réformes contestées, comme la réforme du Code du travail et le projet de loi sur le terrorisme et la sécurité.

Edouard Philippe a estimé ce dimanche soir que "le message des Français est sans ambiguïté [...] vous avez été des millions à confirmer votre attachement au projet de renouvellement, de rassemblement et de reconquête du président de la République". "Rien n'est joué, il faut rester mobilisé", a cependant tempéré le porte-parole du gouvernement Christophe Castaner. Se gardant de triomphalisme, l'Elysée ne fera pas, de son côté, "de commentaire sur la soirée électorale".

Des partis traditionnels laminés

C'est une déculottée historique. Le Parti socialiste, qui contrôlait la moitié de l'Assemblée sortante, s'effondrerait autour... de 15 à 40 sièges ! Soit bien moins que les 57 députés socialistes de la débâcle de 1993. C'est un "recul sans précédent de la gauche", a reconnu son patron Jean-Christophe Cambadélis, lui-même balayé à Paris, tout comme l'ex-candidat à la présidentielle Benoît Hamon, éliminé dès le premier tour, et le cortège d'anciens ministres battus : Matthias Fekl, Pascale Boistard, Aurélie Filippetti, François Lamy... D'autres ministres, comme Jean-Jacques Urvoas, sont, eux, en ballottage défavorable pour le second tour.

La droite, qui espérait priver le nouveau président Emmanuel Macron de majorité, terminerait quant à elle avec 80 à 132 élus LR et UDI, dont une partie devrait soutenir la majorité présidentielle... Un score "décevant pour notre famille politique", a convenu l'ancien président de l'Assemblée Bernard Accoyer. Chef de la campagne LR-UDI, François Baroin a appelé à la mobilisation pour éviter des "pouvoirs concentrés" dans "un seul et même parti".

Les ténors de la politique éliminés

Benoît Hamon, Jean-Christophe Cambadélis, Cécile Duflot, Patrick Mennucci... C'est un véritable chamboule-tout qui voit des ténors de la politique emportés par la vague En Marche !

Les têtes d'affiche associées au quinquennat précédent font les frais de l'impopularité record de François Hollande. Le premier secrétaire du Parti socialiste, Jean-Christophe Cambadélis, a notamment reconnu sa défaite dans la 16e circonscription de Paris, qu'il représentait depuis vingt ans à l'Assemblée nationale. Le patron des socialistes était confronté au secrétaire d'Etat au Numérique, Mounir Mahjoubi, qui a annoncé, lui, sa qualification.

L'ancien candidat du [Parti socialiste](#) à la présidentielle et député sortant des Yvelines, Benoît Hamon, a lui aussi été éliminé dès le premier tour. Il arrive en troisième position avec 22,61% des voix, derrière la candidate REM, Nadia Hai (33,01%), et le candidat Les Républicains Jean-Michel Fourgous (22,85%).

Dans l'Essonne, Manuel Valls est lui en ballottage favorable dans une circonscription englobant son fief d'Evry, où ni le PS ni REM n'ont présenté de candidat contre lui. Selon des résultats partiels, il aurait remporté 25,45% des voix, et se retrouvera au second tour face à Farida Amrani, candidate de La France insoumise (17,61%).

Un FN en repli

Le premier tour a également sonné comme un nouveau revers pour le Front national, qui ambitionnait encore il y a quelques semaines d'envoyer une délégation massive à l'Assemblée nationale et pourrait finalement compter ses députés sur les doigts d'une main.

Ecrasé par la vague Macron, sauf dans quelques circonscriptions comme celle de Marine Le Pen, le parti d'extrême droite n'a recueilli "que" 13,9% des voix au niveau national, selon des résultats provisoires. Une quasi-stagnation par rapport au scrutin de 2012, lors duquel le FN avait obtenu 13,6% des suffrages au premier tour et fait élire en tout et pour tout deux députés – Gilbert Collard et Marion Maréchal-Le Pen.

Cette fois, les instituts projettent un grand maximum de 10 sièges – soit plus qu'en 2012 mais moins que les 15 requis pour former un groupe parlementaire dont rêvaient les dirigeants du parti de Marine Le Pen. Mais ses cadres espèrent toujours que les cartes puissent être rebattues dans l'entre-deux-tours.

"Une forte mobilisation doit pouvoir nous apporter la victoire dans plusieurs circonscriptions et ces victoires sont essentielles", a ainsi déclaré Marine Le Pen, à Hénin-Beaumont, son point de chute électoral.

Dans la 11e circonscription du Pas-de-Calais, la dirigeante frontiste est en excellente position, avec 46% des voix, face à une candidate de La République [en marche](#), mais elle fait figure d'exception.

Le sort des autres figures emblématiques du parti semble incertain (Florian Philippot en Moselle ou Gilbert Collard dans le Gard), voire d'ores et déjà réglé (Jean-Lin Lacapelle dans les Bouches-du-Rhône, ou Nicolas Bay en Seine-Maritime, tous deux éliminés).

En cause : la démobilité des électeurs FN et un mode scrutin qui handicape le parti depuis toujours. Mais aussi le débat et le second tour ratés de Marine Le Pen face à Emmanuel Macron.

Une abstention record

C'est une des autres leçons de ce scrutin : l'abstention massive qui dit le peu de conviction des Français face à cette élection. Un électeur sur deux n'est pas allé voter, soit plus de 50% d'abstention selon les estimations des instituts de sondage, la plus élevée depuis 1958, lors des premières législatives de la Ve République. Lors du premier tour de la présidentielle, l'abstention avait atteint 22,23%, ce qui était déjà élevé pour ce type de scrutin.

"C'est un scrutin qui a perdu son autonomie. Les électeurs ont le sentiment que les jeux sont faits après la présidentielle, et se disent 'à quoi bon aller voter'", analyse Frédéric Dabi, directeur adjoint de l'Ifop. La large victoire d'Emmanuel Macron à la présidentielle, élu avec 66,10% des voix face à Marine Le Pen le 7 mai, en grande partie grâce au rejet du Front national mais pas forcément sur un vote d'adhésion, a pu amplifier ce désintérêt.

Pour Jean-Daniel Lévy, de l'institut Harris interactive, "on est sur cette impression générale de la part des Français qu'une majorité va aller au président de la République. Dans ce contexte-là, ils n'ont pas forcément envie de voter, mais pas non plus de créer d'entrave".

Le gouvernement conforté

Le gouvernement sort renforcé de ce premier tour. Le Premier ministre Edouard Philippe avait en effet prévenu le 17 mai que les ministres qui seraient battus aux [législatives](#) devraient démissionner et n'avait pas exclu la nomination, à l'issue du scrutin, de nouveaux secrétaires d'Etat au sein du gouvernement qui compte actuellement 22 membres.

Selon les premiers résultats, cinq membres du gouvernement qui jouaient leur maroquin dans ce scrutin sont en tête dans leurs circonscriptions respectives. Bruno Le Maire (Economie) avec 45%, Christophe Castaner (Relations avec le Parlement) avec 44%, et Richard Ferrand (Cohésion des territoires) avec 33,93%, [malgré "l'affaire Ferrand"](#). Marielle de Sarnez, vice-présidente du MoDem, ministre des Affaires européennes, obtient elle plus de 40% des voix dans la 11e circonscription de Paris, malgré l'affaire des [soupçons d'emplois fictifs au sein de son parti](#), dans laquelle elle est visée par une enquête préliminaire avec une vingtaine de députés européens.

Mounir Mahjoubi, secrétaire d'Etat au numérique, plus jeune membre du gouvernement (33 ans), et candidat pour la première fois, obtient lui environ 37% des voix dans la 16e circonscription de Paris. Il arrive largement en tête notamment face au premier secrétaire du PS Jean-Christophe Cambadélis, éliminé dès le premier tour.

Annick Girardin, ministre des Outre-Mer, fera elle face à un second tour difficile, à égalité avec Stéphane Lenormand (Archipel Lenormand), à 41,6%.

Une victoire à double tranchant ?

Ce raz-de-marée parlementaire pourrait toutefois se révéler à double tranchant. Avec une opposition réduite à peau de chagrin au sein de l'Hémicycle, le couple exécutif pourrait voir se déplacer le mouvement de contestation dans la rue et être confronté à un [troisième tour social](#).

La justice en embuscade

Le gouvernement n'est enfin pas à l'abri de nouveaux rebondissements dans l'affaire Ferrand et dans les soupçons d'emplois fictifs du MoDem au Parlement européen, qui pèsent sur plusieurs ministres issus du rang de la formation centriste.

L.T. (avec agences)

1ER TOUR LÉGISLATIVES 2017 : SOCIOLOGIE DES ÉLECTORATS ET PROFIL DES ABSTENTIONNISTES

11 Juin 2017

Le sondage Ipsos / Sopra Steria dresse une radiographie politique et sociologique des différents électors. Il détaille également le profil des abstentionnistes, particulièrement nombreux notamment chez les jeunes et dans les catégories populaires. La structure de l'électorat a bénéficié aux candidats LREM, le parti de la majorité présidentielle arrivant en tête dans presque toutes les catégories socio-démographiques testées dans notre enquête.

PROFIL DES ABSTENTIONNISTES

Plus de la moitié des électeurs (51,2%) ne s'est pas déplacé pour ce premier tour des élections législatives. Le record d'abstention de 2012 (42,8%) est largement battu, de plus de huit points. Les Français ont boudé les urnes, pour des raisons diverses mais qui renvoient souvent à un désaveu, ancien ou récent, de la politique : "les hommes et les femmes politiques vous ont trop déçu, vous ne croyez plus en eux" (item choisi par 30% des abstentionnistes), "quel que soit le résultat de l'élection, vous vous dites que cela ne changera rien" (18%), "aucun programme ne vous paraît vraiment convaincant" (16%), "vous ne vous intéressez pas à la politique" (9%). L'absence d'enjeu ("votre vote ne changera rien, La République En Marche est assurée de gagner", 9%) et l'indisponibilité ("pas disponible le jour du vote", 18%) complètent cette liste.

L'abstention n'est toutefois pas homogène sur l'ensemble de la population. Elle a été deux fois plus importante chez les jeunes électeurs (64% chez les moins de 35 ans) que chez les plus âgés (35% chez les plus de 60 ans), a davantage concerné les employés (61%) et les ouvriers (66%) que les cadres (45%), décroît avec le niveau d'études (54% chez les non-bacheliers, 44% chez les titulaires d'un diplôme Bac+3 et plus), ou le niveau de revenu (59% au sein des foyers dont le niveau de revenu mensuel est inférieur à 1250€, 42% dans les foyers disposant de plus de 3000€). Le profil sociologique des abstentionnistes induit un différentiel de mobilisation qui a été défavorable aux candidats de la France Insoumise et du Front National : 53% des électeurs de Jean-Luc Mélenchon au premier tour de la Présidentielle, 57% des électeurs de Marine Le Pen ne sont pas allés voter aux législatives, pour 43% de l'électorat de Benoît Hamon, 38% de l'électorat d'Emmanuel Macron et 38% de l'électorat de François Fillon.

SOCIOLOGIE DE L'ÉLECTORAT

La République En Marche a dominé ce premier tour en s'appuyant sur son noyau électoral, diplômé, aisé, plus enclin à se mobiliser. Mais la progression de près de huit points entre le score d'Emmanuel Macron au premier tour de la Présidentielle (24%) et celui des candidats LREM au premier tour des Législatives (32,2%) renvoie aussi à la bonne perception des débuts du quinquennat, qui a permis d'élargir la base électorale au point d'arriver en première position dans toutes les catégories socio-démographiques testées dans notre enquête, à l'exception des ouvriers et de la tranche de revenus la plus basse, où LREM est devancé par le FN.

Au soir du premier tour des législatives, LREM est ainsi en tête dans toutes les catégories d'âge, chez les cadres mais aussi les professions intermédiaires, les employés, chez les retraités, les salariés du privé et du public, les personnes à leur compte, les chômeurs, quel que soit le niveau de diplôme, dans toutes les tranches de revenus sauf la plus basse, dans les zones rurales comme dans les villes, moyennes ou grandes. Les meilleurs scores sont enregistrés dans les mêmes catégories que pour Emmanuel Macron au premier tour de la Présidentielle (43% au sein des foyers les plus aisés, 38% chez les diplômés "au moins Bac + 3"), mais on relève surtout des progressions spectaculaires auprès de catégories qui avaient plutôt choisi Jean-Luc Mélenchon à la Présidentielle : les chômeurs (32%, +18), les 18-24 ans (32%, +14 points), les employés (29%, +10), les ouvriers (26%, +10).

La moindre mobilisation des catégories populaires a contracté l'électorat de la France Insoumise (11,0%), qui ne retrouve pas le score qu'avait obtenu Jean-Luc Mélenchon à la Présidentielle (19,6%). La France Insoumise a notamment perdu du terrain chez les 18-24 ans (18%, contre 30% pour Jean-Luc Mélenchon dans cette catégorie au premier tour de la Présidentielle, -12 points), chez les employés (14%, -8 points), les ouvriers (11%, -13), les chômeurs (18%, -13), les bas-revenus (13%, -13). Le phénomène concerne aussi le FN (14%), en baisse par rapport au score de Marine Le Pen le 23 avril (21,3%). Le FN a été le premier choix des ouvriers (29%) et au sein des foyers disposant de moins de 1250€ mensuels (25%), mais il est devancé par LREM dans toutes les autres catégories d'électeurs.

À l'inverse, la droite (LR/UDI/DVD) et le bloc PS/PRG/DVG progressent par rapport à la Présidentielle, tout en restant nettement en deçà des scores obtenus lors des législatives 2012. Bien qu'ayant perdu le scrutin, la droite avait en effet obtenu près de 30% des suffrages en 2012 (21.5% aujourd'hui), tandis que le PS, à 30% sans le PRG et les DVG en 2012, a perdu 20 points. La droite résiste sur son noyau électoral (28% chez les 60-69 ans, 34% chez les plus de 70 ans, 30% chez les retraités), tout en restant derrière LREM même dans ces catégories qui lui sont traditionnellement acquises. Le PS s'effondre partout, n'atteignant les 15% des suffrages que chez les cadres (15%). Symptomatiquement, la majorité (54%) des électeurs se déclarant proches du parti

socialiste n'a pas voté PS au premier tour des législatives ; 35% ont préféré le candidat LREM, 8% celui de la France Insoumise, 5% le candidat EELV.

Jean-François Bénévisse à la tête de la Direccte Auvergne-Rhône-Alpes

Par Acteurs de l'économie | 06/06/2017, 17:29 | 170 mots



Jean-François Bénévisse (Crédits : CC BY-NC-ND 2.0 FR) Jean-François Bénévisse est nommé directeur régional de la Direccte Auvergne-Rhône-Alpes.

Depuis le premier juin 2017, la direction des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) Auvergne-Rhône-Alpes a un nouveau directeur régional en la personne de Jean-François Bénévisse, qui quitte son poste à la Direccte Hauts-de-Seine. Il succède à Philippe Nicolas.

Jean-François Bénévisse est un ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (ENA) diplômé en droit et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Il débute sa carrière en 1981 au ministère des affaires sociales.

Jean-François Bénévisse connaît la région puisqu'il y a occupé plusieurs postes au cours de sa carrière. De 1985 à 1987, il est mis à la disposition de la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes. Il dirige la direction régionale des affaires sanitaires et sociale (DRASS) de Rhône-Alpes entre 2000 et 2003, avant d'intégrer l'inspection générale des affaires sociales. Il a également été directeur général adjoint des services à la ville de Lyon de 2006 à 2010.

VAE, changer de braquet

samedi 10 juin 2017

330 000 diplômes délivrés par la VAE en 13 ans, ce n'est pas négligeable ! Pourtant, la VAE, créée en 2002, est loin d'avoir pris le niveau quantitatif nécessaire pour la qualification des personnes, salariées ou non, et la reconnaissance des acquis du travail. De plus, après une progression au cours des années 2000, elle stagne depuis 2010. Ce, malgré la possibilité, depuis 2015, d'utiliser ses heures CPF pour l'accompagnement de sa VAE. Information encore incomplète, lourde et long processus (moyenne 16 mois), difficultés de la démarche consistant à identifier ses acquis et à en rendre compte, tels sont les reproches souvent faits à ce dispositif pourtant très apprécié de ceux qui y ont eu recours.

Déjà, la loi Travail a apporté 3 changements, mis en œuvre depuis le 1er janvier 2017 pour simplifier l'accès à la VAE

- ▶ La durée d'expérience professionnelle nécessaire qui correspond à la certification souhaitée est passée de 3 à 1 an.
- ▶ Elle reconnaît tous les acquis de compétences et pour cela elle prend désormais en compte non seulement l'expérience professionnelle et personnelle mais aussi les acquis de formation, initiale ou continue.
- ▶ Quand il y a validation partielle, les parties de diplôme acquises par le candidat sont définitives et non plus d'une durée limitée à 5 ans pour compléter le diplôme.
- ▶ L'employeur a l'obligation d'informer le salarié sur le dispositif VAE à l'occasion de l'entretien professionnel.

De nouvelles propositions pour démultiplier la VAE

Afin de changer de dimensionnement, une évaluation de la validation des acquis de l'expérience a été lancée en décembre 2015, confiée à une mission de l'inspection générale (affaires sociales, administration de l'éducation nationale et de la recherche) et publiée en avril 2017. À partir du bilan des résultats comme des difficultés existantes, la mission a identifié 20 mesures pour transformer la VAE et en multiplier les candidats. Il s'agit en particulier :

- ▶ d'améliorer l'information des usagers, avec une nouvelle campagne d'information et grâce à un portail permettant de rechercher la certification qui peut correspondre à un candidat,
- ▶ de simplifier le parcours des candidats,
- ▶ de raccourcir les délais de recevabilité de la demande d'un candidat - livret 1 - (proposition d'un mois pour tout dossier complet) et de passage devant un jury,
- ▶ d'alléger les démarches et formalités à remplir pour s'engager dans une VAE,
- ▶ d'adapter le dossier de validation au niveau de la certification visée, notamment pour éviter que le candidat butte sur la rédaction des acquis de son expérience – livret 2 –, en particulier en augmentant la part de l'oral pour les premiers niveaux de certification,
- ▶ de généraliser l'aide à l'orientation et un accompagnement gratuit, et par un guichet unique tout au long du parcours,
- ▶ de reconnaître la possibilité de faire une démarche pour une validation partielle et non tout un diplôme, mais aussi de développer la possibilité de suivre des formations complémentaires pendant la préparation du dossier de VAE afin d'augmenter ses chances de validation totale,
- ▶ d'augmenter la fréquence des jurys, planifiés par année, avec une possibilité de dématérialisation,
- ▶ de cibler la VAE vers les demandeurs d'emplois (26 % des candidats seulement jusque-là), par un objectif quantitatif annuel sur le modèle des 500 000 formations supplémentaires, et leur donner le statut de stagiaire de la formation professionnelle pendant 2 mois,
- ▶ d'inciter au développement de projets collectifs de VAE, jusque-là peu développés, qui donnent pourtant des taux supérieurs de validation.

Ainsi, s'appuyant sur un bilan très précis des forces et faiblesses du dispositif actuel, les propositions ne manquent pas dans ce rapport afin de permettre de passer à la vitesse supérieure, au moment où le besoin de compétences, de leur reconnaissance comme de leur développement n'a jamais été aussi important. Cela suppose de s'en saisir à tous les niveaux, puissance publique, entreprises, partenaires sociaux, militants et élus d'entreprise.

La VAE nécessite l'inventaire des compétences acquises...



Comment vit-on son homosexualité dans le monde professionnel ?

samedi 10 juin 2017

Un jeune LGBT sur trois craint de révéler sa sexualité au travail, c'est ce que révèle l'enquête auprès des étudiants et jeunes professionnels LGBT européens menée par le Boston Consulting Group (BCG). Le BCG est un cabinet international de conseil en management et le leader mondial du conseil en stratégie d'entreprise. Malgré tout « Sortir du placard » est perçu de moins en moins comme un risque. C'est l'une des évolutions majeures par rapport à la dernière étude : en 2017 en France, affirmer son homosexualité semble moins risqué qu'en 2016. Mais malgré cette amélioration, la France reste devancée par l'Allemagne et le Royaume-Uni en la matière.

Une troisième enquête dans cinq pays européens

Pour la troisième année consécutive, le réseau LGBT de BCG a conduit une enquête sur les attentes et les perceptions des LGBT vis à vis du monde professionnel dans cinq pays européens. Il s'agit de la France, du Royaume-Uni, de l'Irlande, de l'Allemagne et de l'Autriche. 1 636 personnes ont été interrogées entre mars et avril 2017. Elles sont étudiantes ou jeunes diplômées. Les répondants avaient à leur disposition un questionnaire auto-administré et disponible sur Internet. Son envoi a été exécuté avec le soutien de responsables des associations d'étudiants LGBT des principales écoles et universités, de la presse LGBT (par ex. : Têtu en France) et des réseaux sociaux du BCG (Facebook, LinkedIn, Twitter)

Les principaux résultats

- **Un LGBT sur cinq n'a pas fait son coming out au travail** Tandis que 5 % des LGBT demeurent « dans le placard » vis-à-vis de leurs amis, ce qui montre une certaine forme d'acceptation du réseau amical, la situation est tout autre dans le monde professionnel. 1 LGBT sur 5 n'a pas fait son coming out au travail (la même proportion que vis-à-vis de leur famille) et cette proportion reste stable dans tous les pays de l'enquête. Il y a malgré tout des évolutions positives. Ainsi il y a deux ans 50 % des LGBT français pensaient que faire son coming out au travail pouvait être un désavantage contre 30 % aujourd'hui.
- **50 % des répondants en France ne seraient pas à l'aise à une question de leur manager sur leur relation** De manière générale, les répondants pensent que vivre pleinement leur homosexualité au travail peut être problématique. Seuls 50 % des répondants en France et en Allemagne répondraient tranquillement à une question de leur manager sur leur relation (jusqu'à 63 % au Royaume-Uni).
- **Accepter ou pas une mission à l'étranger est problématique** Même si la situation s'améliore, plus d'un quart des répondants français seraient mal à l'aise de refuser une mission dans un pays où l'homosexualité est criminalisée car cela supposerait d'évoquer son orientation.
- **Les entreprises françaises à la traîne** Seuls 25 % des répondants français pensent que les entreprises de notre pays sont à l'aise sur les sujets LGBT, contre 40 % en Allemagne et 70 % au Royaume-Uni.
- **Des appréciations diversifiées suivant les secteurs** Les répondants vivent leur homosexualité différemment selon le secteur d'activité. La finance est le secteur le moins gay friendly tous pays confondus, suivi de près par l'industrie. C'est l'inverse pour le secteur public, les médias, le luxe et la grande consommation. Les répondants gays et lesbiennes choisissent leur entreprise davantage selon sa culture de respect des LGBT que selon son prestige (existence d'une charte LGBT, engagements RSE sur la non-discrimination, mentoring auprès des autres salariés...).

On constate une évolution timide dans les entreprises françaises mais encore un retard significatif par rapport à nos voisins européens. Et comme l'indique Annie Kahn dans un éditorial du Monde du 13 mai 2017, « Les entreprises qui ne comprennent pas cette situation s'exposent à de gros risques. Celui de voir leur réputation mise à mal sur les réseaux sociaux, celui de perdre des marchés dans le cas d'appels d'offres où les agences de notation sociales ont leur mot à dire... ».

Sources <http://www.bcg.fr/documents/file221107.pdf> Le Monde 13 mai 2017, Annie KAHN

Prud'hommes, la CFDT aura le plus grand nombre de conseillers

mercredi 7 juin 2017

L'onde de choc produite par les résultats de la représentativité syndicale vient de trouver une première illustration avec la parution du décret de désignation des conseillers prud'hommes. Pour le collège salarié, la CFDT, grâce à sa première place, va gagner 550 sièges et la CGT en perdra 800. L'arrêté, publié au Journal Officiel le 10 mai, précise le nombre de conseillers attribués à chaque organisation, dans chaque section et pour chaque tribunal de prud'hommes et donc par départements. La mandature sera de 2018 à 2021.

Un changement historique pour le collège salarié

En 2018, quand débutera la nouvelle mandature prud'homale, de profonds changements interviendront dans les tribunaux prud'homaux. La CFDT va gagner 550 postes et aura 2 348 conseillers au total. La CGT en perdra 800 et comptera désormais 2 046 Conseillers. FO demeure à la même place avec un millier de conseillers. Le collège salarié comptera 7 256 sièges.

Dans le collège employeurs le MEDEF demeure à la première place. Mais la comparaison avec le collège salarié s'avère délicate car les différentes organisations patronales ont la pratique des listes communes dans de nombreux départements.

La composition du collège prud'homal en pourcentage du nombre de sièges

CFDT :	32 %
CGT :	28 %

CGT-FO :	16 %
CFE-CGC :	11 %
CFTC :	7 %
UNSA :	3 %
Solidaires :	1 %
Divers :	1 %
Pour le collège salarié :	
MEDEF :	55 %
CGPME :	21 %
U2P :	10 %
FNSEA :	9 %
Udes :	2 %
Fepem :	1 %
Divers :	2 %
Pour le collège employeurs :	

Les principaux éléments du décret n° 2016-1359 du 11.10.16 relatif à la désignation des conseillers prud'hommes

- Les sièges de conseillers prud'hommes sont attribués aux organisations syndicales et professionnelles par arrêté conjoint du garde des Sceaux et de la ministre chargée du Travail.
- La mesure de l'audience syndicale au niveau national interprofessionnel est déclinée au niveau des départements et des sections (voir source n° 1).
- La répartition des suffrages dans les différentes sections est construite en référence au code IDCC (identifiant des conventions collectives) des entreprises, sauf pour l'encadrement pour qui comptent les résultats obtenus dans les différents collèges électoraux (IRP et TPE).

Deuxième étape importante : les candidatures et les désignations des conseillers

- Pour être candidat, il faut soit être conseiller prud'homme sortant, soit avoir exercé professionnellement pendant au moins 2 ans. Le décret précise que ces deux années d'activité doivent être appréciées « dans les dix ans précédant la candidature ». Les candidatures présentées, pour une même personne, sur plusieurs conseils de prud'hommes, ou sur plusieurs sections, sont irrecevables.
- Le dépôt de la liste de candidats est fait par le mandataire de liste pour chaque conseil de prud'hommes du département au titre duquel il est mandaté. Ce dernier doit également contrôler la liste de candidats et, notamment, vérifier qu'elle ne comprend pas plus de candidats que de sièges obtenus par l'organisation. Autre obligation importante et nouvelle, le mandataire doit veiller aux obligations de mixité. La parité hommes/ femmes dans la présentation alternée des candidats à l'échelle de chaque conseil de prud'hommes est exigée.
- Le mandataire notifie à l'employeur les noms des salariés de l'entreprise qu'il entend présenter à la désignation et communique ces informations à l'inspection du travail.
- La liste des candidats est accompagnée des déclarations individuelles de candidature des candidats, qui permettront de justifier que les conditions de candidatures de chacun des candidats sont bien satisfaites : la nationalité (française), l'âge, les conditions de capacité et de moralité, la détermination du conseil de prud'hommes, du collège et de la section de rattachement... Chaque candidat doit donner mandat pour être présenté par son organisation.

La recevabilité des listes de candidats et des candidatures individuelle est effectuée à la fois par la ministre chargée du Travail et le garde des Sceaux.

Les prochaines échéances

- Le calendrier de dépôt des candidatures est fixé par l'arrêté au lendemain de sa publication jusqu'au 31 juillet 2017, à 12 heures ;
- De septembre à novembre 2017 les services de l'État examineront les candidatures (contrôle de recevabilité) ;

- En décembre 2017, les conseillers prud'hommes seront nommés par l'autorité publique ;
- Le début du mandat interviendra en janvier 2018.

Institués en 1806, les conseils de prud'hommes sont les « juges du travail ». Représentant les salariés et les employeurs, les conseillers prud'hommes sont eux-mêmes issus du monde du travail. La nouvelle mandature prud'homale qui s'ouvrira en 2018 verra un profond renouvellement de l'instance judiciaire par de nouvelles règles de désignation et non plus d'élection, l'application de la représentativité interprofessionnelle en fonction de l'audience des organisations et enfin la parité entre les sexes.

Sources

- https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000034637319
- https://www.cfdt.fr/portail/theme/prud-hommes/designation-des-conseillers-prud-hommes-le-decret-juste-de-paraitre-srv1_387287

Ironiques ou poétiques, un soir de défaite, les politiques perdent leur filtre sur les réseaux

Guaino amer, Cambadélis un peu maladroit, Hamon philosophe..., les adieux de certains, dans la précipitation de la défaite, rompent avec la langue de bois.

LE MONDE | 12.06.2017 à 15h47 • Mis à jour le 12.06.2017 à 17h17 | Par [Luc Vinogradoff](#)

Politiquement et médiatiquement, une journée électorale est extrêmement codifiée. Elle se termine, en début de soirée, par l'annonce des résultats — en l'occurrence, dimanche 11 juin, au premier tour des législatives, ceux des 577 circonscriptions —, qui alimentent les [analyses](#) politiques et se mêlent aux éliminations des uns, à la victoire des autres et à la colère de certains.

Les grains de sable dans ce mécanisme sont les déclarations à chaud des hommes et femmes politiques battus, adressés parfois sans filtre sur les réseaux. Moins formatés qu'un communiqué relu par quatre conseillers, ces reconnaissances de défaite, ou mots d'adieu, sont empreints d'une certaine spontanéité, car écrits dans la précipitation de la défaite.

Dans ces moments-là, [Twitter](#) et [Facebook](#), d'ordinaire utilisés comme outils de communication institutionnelle pour [faire tourner](#) des photos de leur visite sur un marché ou pour [vanter](#) leur programme, sortent des sentiers battus de la langue de bois et redeviennent des espaces plus personnels, presque des dévouloirs comme, dimanche soir, pour [des députés sortants éliminés, essentiellement socialistes](#).

La défaite poétique

Jean Glavany, ministre sous Lionel Jospin, quitte l'Assemblée, où il était élu dans les Hautes-Pyrénées depuis 1993. Ses mots, pour [marquer](#) son départ, [sont plus poétiques que beaucoup d'autres](#) :

« Il faut [accepter](#) la défaite, la [reconnaître](#) honnêtement.

Il faut [respecter](#) le verdict des urnes, le choix des électeurs.

Il faut [savoir perdre](#), avec dignité, avec élégance.

Tout autre commentaire risquerait de [verser](#) dans l'amertume, la vanité ou l'aveuglement.

Une nouvelle vie commence ! »

La défaite philosophique

Après ses 6,4 % au premier tour de la présidentielle, Benoît Hamon [a été éliminé dans la 11^e circonscription des Yvelines à 165 voix près](#). Le soir, devant les quelques dizaines de militants à [Trappes](#), il a prononcé un discours classique et convenu :

« Cette saveur amère ce soir, parce que nous échouons près de la qualification, n'enlève rien à l'engagement qui sera le mien demain de [continuer](#) à me [battre](#) pour ces ouvriers, ces employés, ces petits retraités, ces jeunes, ces pauvres. »

Le lendemain, il l'a dit avec une image bien plus qu'avec un long discours convenu.

[La photo est le Sisyphé de Titien](#). Le mythe est apparu dans les récits d'Homère. Sisyphé, roi de Corinthe, [est condamné par les dieux à pousser éternellement un énorme rocher](#) en haut d'une colline pour le [voir dévaler](#) la pente dès qu'il réussit à en [atteindre](#) le sommet. Parfait pour un lundi de défaite.

La défaite en se reformulant

Le secrétaire général du [Parti socialiste](#), Jean-Christophe Cambadélis, [a été éliminé dès le premier tour dans la 16^e circonscription de Paris](#). Signe médiatique de la chute de son parti, son discours [ne sera pas retransmis en direct sur TF1 ou France 2](#). Son équipe de campagne le résumera en 26 tweets, écrits frénétiquement après 21 heures.

Le dernier, plus personnel, sonne comme un message d'adieu et la promesse d'un retour. Sa formulation ambiguë — « nous nous reformulerons », [dont la définition est « formuler de nouveau d'une manière plus correcte »](#), sous-entendu ne rien [changer](#) sur le fond — lui a valu pas mal de sarcasmes.

La défaite en se retweetant

[Dans M Le Mag](#), Guillemette Faure accusait le retweet de congratulations d'avoir « mis l'autocélébration à portée de tous les ego » :

« Notons que cette vantardise qui prétend ne pas en [être](#) est surtout le fait d'une génération née avant Internet. Chez les "digital natives", on sait qu'on ne dupe personne en adoptant un ton distant pour [signaler](#) qu'il y a quelque part quelqu'un qui trouve votre [travail](#) épatant. »

En [politique](#), les soirs de défaite, difficile pour certains perdants, comme Razzi Hammadi, député PS de la Seine-[Saint-Denis](#), ou de Sandrine Mazetier, députée PS de [Paris](#), de ne pas [céder](#) à ce baume au cœur numérique.

La défaite entre les lignes (mais positive)

A [Metz](#), l'ex-ministre de la [culture](#) Aurélie Filippetti s'est adressé à ses amis, partisans et électeurs sans [mentionner](#) son élimination, son score ou même le fait qu'elle participait à une élection. Le ton est positif et joyeux, révélant presque un certain soulagement que la page soit tournée :

La défaite entre les lignes (mais carrément moins positive)

A [Bordeaux](#), la députée PS et ex-ministre Michèle Delaunay se retrouve à la quatrième place. Elle a moins caché sa frustration que son ancienne collègue de gouvernement.

La défaite passive-agressive

[Le PS a été laminé dans le Nord](#). Il a perdu ses huit sièges et les dix qu'il avait dans le Pas-de-[Calais](#). Parmi les battus, François Lamy, ancien député de l'Essonne et proche de Martine Aubry. Dès 21 heures, il écrit un tweet à haute teneur d'ironie, avec une petite référence littéraire de l'ancien quinquennat, pour qu'on sache à qui [attribuer](#) le carnage électoral.

Bonus : la défaite en insultant ses électeurs

C'est une technique qui est aussi connue sous le nom de « liberté » de parole et de « terre brûlée électorale ». Henri Guaino, ancien [conseiller](#) de [Nicolas Sarkozy](#) et candidat dissident de droite dans la 2^e circonscription de Paris, a annoncé qu'il ne ferait plus de [politique](#) après son élimination.

Il ne l'a pas fait sur les réseaux ou dans un communiqué, mais dans la bonne vieille intervention télévisée post-électorale, au cours de laquelle il a insulté l'électorat « à vomir » qui ne lui a pas donné la victoire qu'il pensait [mériter](#).

Ces « bobos égoïstes qui sont dans l'entre-soi et l'hypocrisie de droite » et « cette droite qui va à la messe et vote pour un type qui pendant trente ans s'est arrangé pour [tricher](#) par tous les moyens. [...] Un peu pétainistes, [vous](#) savez, tous ces gens-là ». « Tous ces gens » qui n'ont pas voté pour lui.

En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/big-browser/article/2017/06/12/ironique-ou-poetique-un-soir-de-defaite-les-politiques-perdent-un-peu-de-leur-filtre-sur-les-reseaux_5143220_4832693.html#J46QgpEMZP75qY4.99

TRIBUNE

Macron, le Schröder français ?

[CHRISTIAN DUFOUR](#) 07/06/2017

L'urgence mise sur les transformations du marché du travail en ce début de quinquennat pousse à comparer la politique qui figure dans le programme présidentiel français avec celle menée par le gouvernement Schröder au tournant du millénaire.

Limitée à une série de mesures administratives aux contours très spécifiquement nationaux, cette comparaison tourne court. Elle gagne à se fonder sur les enjeux sociaux de long terme que ces mesures enclenchent dans l'un et l'autre pays, l'Allemagne servant de modèle. Mais qu'a donc fait Schröder ?

La réunification et les lois Hartz

Début 2000, l'Allemagne, réunifiée depuis dix ans, constate que l'équilibrage des deux ensembles n'a pas fonctionné. L'élargissement des conventions collectives de l'Ouest vers l'Est a poussé à une croissance des coûts salariaux. L'Est reste sous-productif et marqué par un chômage endémique. Les migrations vers l'Ouest ont propagé cette situation plus qu'elles ne l'ont résolue. Le coût de l'opération est énorme ; la compétitivité internationale a faibli. Inquiets, syndicats et employeurs mettent en place une politique de modération salariale. Les accords de branche de la fin des années 1990 tendent à faire baisser les coûts salariaux. Cela provoque un fort débat.

Les lois Hartz, en 2003, réduisent de façon drastique la couverture chômage

Chancelier depuis 1998, Schröder tente, en 2000, de faire valider un pacte social au niveau politique (*Bundnis für Arbeit, Ausbildung und Wettbewerbsfähigkeit* ; « Union pour le travail, la formation et la compétitivité »). Il échoue. Il passe alors en force, avec les lois Hartz, en 2003. Elles réduisent de façon drastique, en particulier, la couverture chômage. Les institutions qui la gèrent sont de la responsabilité gouvernementale et non, comme en France, une création *paritaire* (le mot français pour « cogéré » ou « codéterminé »).

Les organisations d'employeurs allemandes voient dans cette période leur audience s'éroder : à l'Est en particulier, nombre d'entreprises ne sont pas capables de suivre les standards sociaux négociés. Les conventions sectorielles, en Allemagne, ne sont pas étendues à toute une industrie comme c'est le cas en France ; elles ne s'imposent juridiquement qu'aux entreprises dont les employeurs sont adhérents à l'organisation patronale signataire. Des clauses « d'ouverture » - c'est-à-dire de contournement des accords de branche - sont alors autorisées (par la loi) et négociées au sein même de ces accords de branche. Les parties syndicale et patronale ne visent pas - au contraire - à affaiblir le niveau de la branche, mais à en sauvegarder la pertinence.

Les accords de branche ont un effet réel et immédiat sur les niveaux de salaire et les standards de toutes les entreprises, en particulier des mieux dotées socialement. Environ 40 % des salariés sont concernés immédiatement par ces accords de branche. Mais nombre d'entreprises non-signataires appliquent ces accords pour trouver la main-d'œuvre dont elles ont besoin.

En France, les salaires de branche ne sont souvent que le reflet du salaire minimum national. Ils concernent surtout les entreprises les plus faibles économiquement et socialement.

La dualisation du salariat et le salaire minimum

Les différences institutionnelles sont assez nombreuses entre la France et l'Allemagne pour que les comparaisons des deux politiques, l'une réalisée, l'autre putative, soient menées avec prudence et en sortant d'une lecture des situations nationales depuis le seul angle institutionnel. Plutôt que de chercher des correspondances pointillistes, mieux vaut s'interroger sur le sens des transformations intervenues ou à venir. Comment se qualifient les modèles sociétaux proposés : tendent-ils vers l'égalité ou suscitent-ils et profitent-ils des inégalités au sein de la société ?

L'aristocratie salariée s'accompagne d'une armée de réserve, pas nécessairement au chômage mais toujours menacée

L'Allemagne, au début du millénaire, sous direction sociale-démocrate, choisit de rompre avec l'objectif d'une économie sociale de marché inclusive de l'ensemble de la population. Une partie de celle-ci, celle des entreprises les moins stratégiques, est reléguée au rang de faire-valoir au profit de celle qui travaille dans les grandes entreprises et pour l'export. Les salaires des sous-traitants, allemands ou étrangers, et ceux des services internes doivent être bas pour rendre l'ensemble de l'économie performante. La constitution d'une aristocratie salariée s'accompagne de celle d'une armée de réserve, pas nécessairement au chômage mais en permanence menacée. Le syndicalisme est confiné dans les entreprises les mieux situées ; les salarié-e-s des autres sites ne se reconnaissent plus dans son offre de représentation. Des contradictions s'insinuent dans les organisations entre elles comme en leur sein.

Il n'y a, jusqu'en 2015, pas de salaire minimum national en Allemagne. Son instauration puis son évolution ne sont pas soutenues par l'ensemble du syndicalisme. Son niveau de départ (8,50 euros brut) est faible, en comparaison internationale, mais aussi en relation avec les standards de branches allemands. En juillet 2016, le salaire minimum de la convention collective de la métallurgie de Rhénanie du Nord Westphalie est de 15,07 euros ; un apprenti en première année gagne 921 euros par mois. Le salaire minimum allemand passe à 8,64 euros en 2017 (cf. *WSI Mitteilungen*, 2/2017). Et son application souffre d'exceptions.

Dans l'Europe, le modèle social inégalitaire allemand s'est imposé à ses partenaires par son efficacité dans la compétition économique

Le paradoxe est que, dans l'Europe, aussi mal intégrée soit-elle, le modèle social inégalitaire allemand s'est imposé à ses partenaires par son efficacité dans la compétition économique. Pendant cette période, en France, ce processus de dualisation suit un cours paresseux. Macron et la majorité qu'il est en train de constituer semblent vouloir l'accélérer. La généralisation des droits au chômage masque mal l'objectif d'affaiblir son niveau et sa durée. Assez vite va apparaître l'élément essentiel de différenciation avec l'Allemagne dans cette marche vers un nouveau statut du salariat dans la société, le Smic et son niveau. Ils posent une limite à la dégradation des statuts salariés les plus faibles et ils s'opposent à une convergence des modèles allemand et français.

Des dualisations inégales mais avancées

Dans les deux ensembles sociaux, la dualisation du salariat, tout en prenant des formes différentes, nécessite la mise en place de modes de contrôles politiques aussi inégaux. Le chômage pérenne français se compare à la pauvreté croissante en Allemagne. Mais les positions des couches menacées dans les processus de formation des équilibres politiques sont inégales et cela a des conséquences importantes.

En Allemagne, les groupes défavorisés ne sont prêts ni à la sécession ni à la révolte

En Allemagne, les groupes défavorisés, pour des raisons d'origine nationale ou de genre, ne sont prêts ni à la sécession ni à la révolte. L'AfD n'arrive pas pour le moment à se constituer une base sociale solide et électoralement menaçante. Die Linke piétine et vieillit. Le SPD, qui porte la responsabilité de la réorientation sociétale, a (définitivement ?) perdu sa place de parti de progrès. La CDU remplit plus facilement le rôle de garant de la position des gagnants, salariés y compris.

Une partie des exclus français adopte le même comportement d'abstention que certaines couches allemandes ; une autre, celles des zones industrielles anciennes en voie de disparition, a trouvé un exutoire politique à travers le Front national. Ce catalyseur constitue une menace qui déborde la France ; il exerce une pression réelle, qui s'est sentie au soulagement exprimé de ce côté du Rhin avec la victoire de Macron.

Epilogue dans la Ruhr

Les élections en Rhénanie du Nord Westphalie survenues ce 14 mai servent d'épilogue et d'illustration à cette interprétation. Ce Land, le plus peuplé d'Allemagne avec 18 millions d'habitants abrite la Ruhr ; les différences de situations économiques et sociales s'y sont renforcées depuis vingt ans. Cœur et muscles de la social-démocratie allemande, cette région a longtemps été gouvernée par le SPD. Jusqu'à ce que ses leaders régionaux, comme Clement et Steinbrück, soient menacés puis expulsés de ce fief jugé impenable. Clement n'hésitera pas à qualifier les chômeurs de parasites ; et il tiendra un rôle de leader dans le « schröderisme » militant pendant que la CDU conquerrait son Land d'origine.

Fragilisé, le SPD s'y est réinstallé en 2010 et gouvernait depuis 2012, sous la responsabilité d'Hannelore Kraft, avec les Verts. La moyenne de chômage du Land - 7,5 %, à comparer aux 5,8 % de la Fédération - assume une oscillation de 4 à 12 % suivant les zones (*statistik.arbeitsagentur.de*, avril 2017). Il convient d'y ajouter un taux de 2,5 % de sous-activité en moyenne. L'élection de 2017 en NRW, après les deux échecs du SPD en Sarre et au Schleswig-Holstein passait pour un test des prochaines élections fédérales à l'automne 2017.

La défaite commune du SPD et des Verts signale qu'une majorité politique accepte la politique de Schröder

Voulant se démarquer de la grande coalition CDU-SPD berlinoise, la campagne du SPD en NRW a voulu jouer la « justice sociale », pour préparer la voie à Martin Schultz aux prochaines élections fédérales en septembre. L'échec est patent. La - lourde - défaite commune du SPD et des Verts le 14 mai 2017 signale qu'une majorité politique accepte la politique de Schröder que la CDU a parfaitement trouvée à sa mesure.

La dualisation sociale en Allemagne, qui est le cœur des réformes Schröder prolongées par Merkel, a pour elle une majorité politique. A l'opposé, les perdants de cette option ne trouvent ni leur voie ni leurs voix. Minoritaires dans l'économie, ils le sont encore plus dans les modes de représentation institués, politiques comme syndicaux. Cela devient un pari risqué de vouloir les mettre en avant. Le réalisme réformiste les reconnaît pour autant qu'ils se conçoivent comme des sous-produits à traiter et non comme des acteurs d'une transformation possible de la nouvelle société salariale.

Christian Dufour est sociologue et chercheur rattaché au CRIMT (Montréal). Retrouvez [son blog sur Alter&Co](#)

L'assassinat des législatives

[Jean-Marie Pottier](#) — 11.06.2017 - 20 h 34, mis à jour le 11.06.2017 à 20 h 34

Une campagne peu mobilisatrice s'est couplée à l'affaiblissement structurel du scrutin depuis 2002 pour aboutir à un taux d'abstention stupéfiant: moins d'un Français sur deux a voté.

Ce dimanche 11 juin, les électeurs qui souhaitaient poster un message à propos du premier tour des élections législatives sur Twitter se voyaient proposer par le service le hashtag suivant: [#legislatives2017](#). Oui, «législatives», avec un t. Une faute de frappe dont la popularité est due à [l'utilisation un peu hâtive par certains gros comptes de ce hashtag défectueux](#), et qui sonne comme un symbole de ce scrutin désormais délaissé où, pour la première fois sous la V^e République, moins d'un Français sur deux a voté. Un taux en baisse de sept points par rapport à 2012.

Les législatives ont toujours été moins mobilisatrices que la présidentielle, [mais ont longtemps affiché des taux de participation bien plus élevés](#). En 1978, année où était espérée ou redoutée une première cohabitation, celle-ci frôlait par exemple 85% au second tour, un record. En 1988 encore, elle était de 65% au premier tour, alors que les Français avaient réélu François Mitterrand un mois plus tôt, qui avait immédiatement dissout l'Assemblée. Pour situer à quel point la participation de ce 11 juin est basse, il suffit de dire qu'elle est identique à celle des premiers tours des départementales et des régionales de 2015, ou très nettement inférieure à celle des municipales de 2014 (près de 64%).

PUBLICITÉ

[Comme l'explique le sondeur de l'ifop Frédéric Dabi](#), nous avons ici affaire à un «cocktail» de facteurs, à un fiasco découlant à la fois de raisons conjoncturelles (le flou de la situation politique actuelle), mais aussi structurelles (les faiblesses de notre système politique). La campagne électorale a été essentiellement scandée par le retour des affaires, d'abord autour du ministre de la Cohésion des territoires Richard Ferrand, puis des assistants parlementaires du MoDem. Elle a aussi été marquée par une ambiguïté encore plus importante que d'habitude autour des étiquettes politiques des candidats, comme en témoignent le fait que la République en marche ait choisi d'«épargner» certains candidats PS ou LR, [que d'autres ont tenté plus ou moins habilement de raccrocher le train de la majorité présidentielle](#) ou encore les bisbilles entre la France Insoumise et le PCF autour de l'exploitation de la dynamique Mélenchon.

Les deux principaux partis de l'Assemblée sortante, qu'il s'agisse du PS ou de LR, n'ont pas réussi à imposer l'idée d'une possible cohabitation: le premier n'avait même pas de leader faisant figure de possible Premier ministre alors que chez le second, François Baroin, qui ambitionnait ce rôle il y a un mois, a terminé la campagne en reconnaissant [que tout ce qu'il pouvait espérer, c'était une défaite honorable](#). Pas vraiment le mieux pour inciter ses électeurs à se rendre aux urnes...

Enfin, un autre facteur mineur, [l'explosion des candidatures](#), motivées pour certaines avant tout par la volonté de s'assurer un financement électoral, n'a pas contribué à rendre l'offre électorale plus claire.

Ces arguments conjoncturels ne doivent pas en faire oublier un autre, structurel, la combinaison du «fait majoritaire» et de la succession de la présidentielle et des législatives à quelques semaines d'intervalle, qui contribue depuis 2002 à saper l'intérêt de ce scrutin. Le scrutin majoritaire à deux tours a tendance à amplifier les majorités et laminier les minorités, penchant vérifié cette année puisque La République en marche est annoncée entre 390 et 430 élus (soit près du trois quart des députés) avec 32% des voix au premier tour selon Ipsos, quand le Front national, avec près de la moitié de son score en voix, devrait finir avec 3 à 10 députés. Cette disparité n'est pas forcément injustifiable (si le FN finit aussi bas, c'est aussi parce que son attitude et son programme le mettent en dehors du champ des alliances avec d'autres partis et

lui offrent des reports médiocres) mais est devenue plus problématique maintenant que les législatives ont été transformées en élections «bonus» avec la réforme du calendrier électoral de 2002.

Comment Macron veut-il moderniser l'administration?

Gilles Bridier — 12.05.2017 - 17 h 20, mis à jour le 12.05.2017 à 17 h 20

Pour mener son projet de responsabilisation, de déconcentration et de mobilité dans la fonction publique, Emmanuel Macron veut prolonger et accélérer des évolutions en cours, en ménageant les fonctionnaires sur les réductions d'effectifs.

Avec Emmanuel Macron à l'Élysée, les [5,64 millions de fonctionnaires](#) doivent souffler un peu. D'abord, le nouveau président a réaffirmé la place centrale des services publics dans la société. Ensuite, si l'on s'en tient à [son programme](#), plus question de tailler à la hache dans les effectifs... Il prévoit toutefois plus de suppressions que d'autres candidats de gauche éliminés au premier tour de l'élection présidentielle, mais pas autant que [d'autres candidats de la droite et du centre](#) ne l'envisageaient au moment des primaires.

Cependant, les trois fonctions publiques (d'État pour 44% des effectifs, territoriale pour 35% et hospitalière pour 21%) feront l'objet de régimes différenciés. De nouveaux postes devraient même être créés, à la fois dans les forces de sécurité (10.000 postes de gendarmes et policiers) pour répondre au risque terroriste, et chez les enseignants des classes du début de la scolarité (12.000 postes pour les CP et CE1 des zones prioritaires) conformément à la priorité donnée à l'acquisition du langage et de l'écriture dès la petite enfance. Par ailleurs, plus question de réduire les effectifs de la fonction hospitalière, dont la surcharge actuelle risque d'augmenter encore avec le vieillissement de la population.

Moins de postes supprimés

Pour autant, les économies demeurent à l'ordre du jour, et le nouveau Chef de l'État envisage toujours une réduction des effectifs dans la fonction publique d'État et la territoriale, par le non remplacement d'une partie des départs en retraite. Sur les 500.000 départs prévus au cours du quinquennat qui commence, quelque 120.000 –soit un peu moins d'un sur quatre– ne seraient pas remplacés, indique le programme En marche!

Cet objectif, moins traumatisant que celui notamment de François Fillon, a forcément pesé dans les résultats du premier tour de l'élection lorsqu'on considère qu'un salarié sur cinq en France travaille dans la fonction publique. L'objectif est aussi plus réaliste: rappelons que, pendant le quinquennat de Nicolas Sarkozy, le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux s'est révélé [totalement inaccessible](#). On relève par ailleurs que le domaine de la justice, où l'encombrement est à l'origine d'une lenteur des procédures régulièrement dénoncée, entre dans le périmètre des secteurs où tous les départs ne seront pas remplacés.

Comment seront réalisées ces réductions d'effectifs? Dans le projet d'Emmanuel Macron, elles devraient s'inscrire dans un «grand mouvement de transformation de l'État» qui privilégiera «la priorité donnée aux acteurs sur le terrain», et développera «les possibilités d'initiative et les capacités d'inventer». A ce stade, on n'est guère plus avancé qu'avec les programmes des précédents présidents qui ont tous voulu réformer la fonction publique en profondeur, et réduire son poids qui atteint aujourd'hui environ 40% des dépenses de l'État, a calculé la [Cour des Comptes](#) dans un rapport de septembre 2015.

Mais la réussite d'un projet dépend du choix de la méthode; Emmanuel Macron a livré la sienne.

L'autonomie

Dans le cadre de la priorité donnée aux acteurs sur le terrain, le nouveau président a insisté lors de son [meeting parisien](#) du 10 décembre dernier sur «la vraie autonomie» dont devront bénéficier «les universités, les établissements scolaires et les communautés pédagogiques», mais aussi «les hôpitaux et agences régionales de santé», pour libérer la responsabilisation et l'innovation. Cette autonomie a déjà, par le passé, fait couler beaucoup d'encre notamment lorsqu'elle fut décidée [pour les universités en 2007](#). Avec comme principale critique l'entorse au principe d'unicité des services publics sur l'ensemble du territoire, consécutive à l'autonomie des établissements d'un même secteur et l'introduction de la concurrence entre les établissements.

Aujourd'hui, les services publics dits «à la française», qui purent parfois désuets dans une économie qui s'est déréglementée, retrouvent une certaine légitimité. A la fois pour contrer les excès du libéralisme et réaffirmer l'égalité des citoyens dans l'accès des services de qualité, notamment en matière de la santé ou de justice. Pour autant, Emmanuel Macron apparaît convaincu de pousser plus loin cette autonomie afin d'accompagner le mouvement de «déconcentration» qu'il veut poursuivre.

Cette autonomie nouvelle serait notamment développée dans le domaine hospitalier, ce qui rapproche le programme d'En marche! des positions défendues par la droite. Une telle mesure viserait notamment à reconsidérer le rôle joué par les agences régionales de santé, pour [transférer le pouvoir décisionnel](#) au niveau des établissements et non plus de ces agences afin d'introduire plus de souplesse et d'efficacité dans le système.

La numérisation

Autre piste ouverte par Emmanuel Macron : la transformation numérique du service public, avec un objectif de 100% des démarches administratives pouvant être effectuées via internet en 2022 (sauf la première délivrance des documents d'identité officiels). Ce projet pour promouvoir [l'e-administration](#) s'inscrit dans la double évolution sociétale et technologique ouverte par la dématérialisation des documents et la familiarisation des générations montantes aux nouvelles technologies.

La démarche n'est pas nouvelle, et si la France entra dans le XXI^e siècle avec un certain retard dans ce domaine par rapport à d'autres pays, elle a depuis beaucoup progressé : elle figure aujourd'hui au quatrième rang mondial pour la mise en place d'une administration électronique... et au premier rang européen, [selon un classement de l'ONU](#). Emmanuel Macron propose donc de persévérer dans une voie déjà ouverte par ses deux prédécesseurs.

Cette modernisation qui devrait bénéficier d'un investissement de 5 milliards d'euros sur le quinquennat, entraînerait un redéploiement des fonctionnaires dédiés aux tâches administratives sur d'autres fonctions, et justifier le non remplacement d'un départ sur quatre dans les fonctions publiques d'État et territoriale.

Ce recours au numérique serait notamment la réponse apportée à l'engorgement de la justice, en permettant une dématérialisation de toutes les procédures concernant les petits litiges (inférieurs à 4000 euros) et une réaffectation des effectifs sur les dossiers plus importants pour augmenter les moyens sans procéder à des créations de postes.

La respiration

Souplesse, décloisonnement, mobilité sont autant de termes autour desquels, avec la capacité d'inventer et de prendre des initiatives, est articulé le programme d'Emmanuel Macron pour moderniser la fonction publique. C'est dans cet esprit que la gestion plus individualisée des carrières et des rémunérations, ou le développement des recrutements de contractuels aux côtés des titulaires... sont introduits dans ce programme.

Ainsi, bien que le nouveau président réaffirme le maintien du statut de fonctionnaire, il affiche une volonté de respiration de l'administration qui s'accompagne de l'élimination de contraintes statutaires. La mobilité dans et vers la fonction publique suppose des allers-retours facilités avec la sphère privée ou le monde associatif, notamment pour les contractuels dont le statut serait aligné sur le droit du travail commun.

Dans cet esprit, Emmanuel Macron met l'accent sur une évolution de la culture de la fonction publique, vers une culture du résultat plutôt que de moyens. Le mouvement est déjà bien engagé, depuis [plus de dix ans](#) avec l'entrée en application en 2006 de la [loi organique relative aux lois de finances](#) (LOLF). Substituant une «logique de moyens à une logique de résultats», cette loi adoptée en 2001 pour améliorer l'efficacité des politiques publiques dresse déjà le cadre dans lequel le nouveau président veut accélérer le processus de simplification et de déconcentration, en fixant une méthode budgétaire et en introduisant la notion de performance dans l'administration. De ce point de vue, les fonctionnaires ne seront pas confrontés à une révolution culturelle. Le véritable changement peut en revanche provenir du volontarisme, et du rythme de l'évolution.

[Gilles Bridier](#) (648 articles)

Législatives: les élites ne meurent jamais

[Jean-Laurent Cassely](#) — 12.06.2017 - 11 h 22, mis à jour le 12.06.2017 à 13 h 59

Au soir du premier tour des élections législatives, une partie des élites est en passe de «dégager» pour de bon. La question est de savoir par qui et par quoi elle sera remplacée...

«*Qu'ils s'en aillent tous!*», s'était exclamé Jean-Luc Mélenchon en 2010. Et ils s'en allèrent –presque– tous, donnant sept ans plus tard son caractère prophétique au titre de l'essai du leader du Front de Gauche/France insoumise. Ce que ni Jean-Luc Mélenchon ni personne n'avait en revanche anticipé, c'est que ce «[dégagisme](#)», un terme qu'il a également contribué à populariser, s'exercerait aux dépens de toutes les forces politiques, partis ou formations contestataires inclus. Quand le «*système*» craque pour de bon, ce qui est arrivé ce dimanche 11 juin lors du premier tour des élections législatives, les électeurs-balayeurs ne font pas de tri sélectif et la frange «anti-système» est emportée dans le coup de balai final du grand ménage électoral.

Les temps sont durs pour les professionnels de la politique: [même les parachutés, posés dans des circonscriptions réputées «impeccables» ou les candidats auprès des Français de l'étranger](#), population au vote classiquement prévisible, n'ont pas résisté à la vague de renouveau. Si on ajoute à [quelques têtes d'affiche, particulièrement à gauche](#), sorties dimanche 11 juin (Benoît Hamon, Jean-Christophe Cambadélis, Aurélie Filippetti), l'élimination successive ou l'échec, au cours du grand moment politique des derniers mois, de Nicolas Sarkozy, d'Alain Juppé, de François Fillon, de François Hollande, de Manuel Valls ou de Marine Le Pen, on mesure l'ampleur du mouvement en cours. Le plan du [«casse du siècle»](#), qui a vu un candidat de 39 ans jamais élu devenir président de la République a été répliqué dans une grande majorité des circonscriptions, où des candidats souvent novices ont sorti des notables de la politique.

«Un message clair»

Système, oligarchie, caste, énararchie... Les étiquettes peu flatteuses dont on a affublé la classe politique ont varié, mais l'analyse du résultat des législatives laisse peu de place à l'interprétation: c'est ce système, cette oligarchie, que les électeurs ont voulu enterrer une bonne fois pour toutes. Les perdants ont coutume, lors des inévitables soirées électorales télévisées, de prendre un air contrit en affirmant que *«les Français ont envoyé un message clair ce soir»*: ce faisant, ils pensent déjà au coup d'après, certains qu'ils sont que la tradition de l'alternance démocratique, ce mouvement perpétuel de la vie politique en vertu duquel les losers du soir sont les gagnants du lendemain, finira par leur profiter à nouveau.

Hier soir, on pouvait entendre des leaders politiques parler de *«reconquête»*, d'*«opposition»* constructive ou même, d'*«aptitude à revenir»*. Le sentiment d'insubmersibilité de cette classe politique est puissant, et alors que les médias recensaient les survivants du Titanic électoral, ces malheureux passagers accrochés à leur radeau de fortune avaient l'air de considérer que l'iceberg qu'ils venaient de trouver sur leur route n'était qu'une péripétie sans importance, que l'orchestre allait reprendre et le paquebot bientôt repartir... En ce moment d'épuration électorale, comment ne pas rire de ces *«cris d'alarme»*, de ces petits gestes électoralistes désespérés qui s'affichent sans pudeur? Il fallait entendre, au soir de cette défaite historique non pas seulement d'un parti politique, mais bien d'un système, l'argument selon lequel c'est en faisant de l'ancien pouvoir une force d'opposition importante qu'on préserverait le pays de l'ivresse de dégagisme dont il vient de confirmer qu'il n'était pas qu'une passade, mais bien un principe général qui guidait son vote.

La revanche de la «société civile»?

Emmanuel Macron a réussi à transformer ces élections législatives en une ratification de son pouvoir: les candidats, souvent inconnus des électeurs, ont profité de l'étiquette «En Marche!» comme, jadis, d'obscurs prétendants se contentant d'apparitions furtives sur le terrain bénéficiaient du logo Front national pour engranger les voix de la colère et du ras le bol anti-élites.

Alors que l'enterrement des anciennes élites politiques devrait se clore par le deuxième tour des élections législatives, soit le quatrième tour de la séquence ouverte avec l'élection présidentielle, lors duquel la majorité présidentielle La République En Marche obtiendra en toute probabilité une insolente majorité absolue, qui seront les députés qui accompagneront le nouveau pouvoir? Une force politique rajeunie, qui se présente comme plus en phase avec l'état de la *«société civile»* française de 2017. De fait souvent venues du monde de l'entreprise privée comme une majorité de Français, les nouvelles têtes estampillées LREM bénéficient de la prime à la nouveauté [en plus de l'effet majoritaire post-élection présidentielle](#).

Mais avant d'adhérer sans réserve au beau récit du renouvellement démocratique et des élites, peut-être faut-il se pencher de plus près sur le profil de cette relève, ce qu'ont fait plusieurs travaux récents. À partir de l'analyse biographique des candidats des listes La République En Marche, le politologue du Cevipof Luc Rouban [constate ainsi dans une note publiée avant le premier tour](#)^[1] un renouvellement générationnel (47 ans d'âge moyen), une parité hommes-femmes réelle et une diversité plus importante de sensibilité politique (un tiers viennent de la gauche, 15% de la droite, 12% du Modem et 39% n'ont pas de proximité politique).

«On ne trouve chez l'ensemble des candidats LREM que huit anciens élèves de l'ENA, deux anciens de l'École normale supérieure et deux polytechniciens»

En dépit de ce profil démographique et idéologique quelque peu renouvelé, écrit le chercheur, la *«société civile»* des futurs députés de la majorité présidentielle présente le visage d'un *«renouveau limité»*: *«la plupart de ces candidats ont eu dans le passé un engagement de type politique assez diversifié et leurs origines socioprofessionnelles sont particulièrement étroites»*.

L'ENA contre le MBA

La sociologie professionnelle du mouvement est en particulier assez homogène. Si ici ou là des candidatures insolites et sympathiques (une torera, un mathématicien) ont incarné le nouveau visage des élites, les candidats LREM sont avant tout des chefs de petites et moyennes entreprises, des start-uppeurs, des cadres des ressources humaines, de la communication et des professions libérales:

«Si l'on réunit l'ensemble des professions en trois grands groupes sociaux, on s'aperçoit que les candidats des classes populaires constituent 8,5% du total alors que les représentants des classes moyennes en constituent 23% et ceux des classes supérieures 68,6%.»

Cette évolution professionnelle se lit également dans le rapport de force entre les diplômés des différentes filières. Car la politique semble devoir rester une affaire de gagnants de la scolarité: plus qu'une diversification des voies d'entrée dans l'Assemblée, on constate plutôt une transition de l'ENA vers le MBA et les écoles de commerce. Toujours selon la note du Cevipof:

«On ne trouve chez l'ensemble des candidats que huit anciens élèves de l'ENA, deux anciens de l'École normale supérieure et deux polytechniciens. En revanche, on trouve 20 anciens de diverses écoles d'ingénieurs et 18 diplômés des grandes écoles de commerce.»

En définitive, cette analyse «montre que [le] recrutement [des candidats LREM] s'est conformé en grande partie à la sociologie de l'électorat d'Emmanuel Macron, caractérisé par son appartenance majoritaire à une bourgeoisie moderniste, diplômée, libérale sur le plan culturel comme sur le plan économique.» Cet électorat étant également le plus investi dans la vie politique et celui qui participe le plus lors des élections, la forte abstention a décuplé son pouvoir de choisir les représentants du plus que jamais mal nommé «peuple».

La démocratie de l'entre-soi et la circulation circulaire des élites politiques

Cette période de transition du pouvoir d'une élite vers une autre est tout sauf surprenant. Elle illustre le fait qu'une «[démocratie de l'entre-soi](#)» est en cours de constitution en France, pour reprendre le titre d'un récent ouvrage codirigé par Luc Rouban et Pascal Perrineau, tous deux chercheurs au Cevipof (Presses de Sciences Po). Dans le chapitre introductif de cet ouvrage, Alexandre Escudier, chargé de recherches au Cevipof, rappelle quelques enseignements forts de la science des élites, qui s'est construite avec la démocratie elle-même.

Comme il l'écrit, dès le début du XX^e siècle, une «*cure de réalisme sociologique*» a ainsi été administrée «à l'espérance démocratique et à ses professions de foi béates» par le précurseur de l'étude des élites Vilfredo Pareto. Un régime démocratique est en équilibre instable permanent entre fractions des élites qui luttent pour l'accès au pouvoir, de sorte que la «*circulation des élites*» est la règle et non l'exception. L'élite gouvernementale «*coule comme un fleuve; celle d'aujourd'hui est autre que celle d'hier*» (Pareto).

Dans une autre métaphore maritime, un autre sociologue italien, Roberto Michels, écrit que l'histoire démocratique obéit au mouvement du battement des vagues, sans cesse brisées et sans cesse renouvelées. Dès que la démocratie penche vers l'entre-soi, «*surgissent de son propre sein ses nouveaux accusateurs qui la dénoncent comme oligarchie. Mais après une période de luttes glorieuses et une période de participation peu honorable à la domination, ceux-ci se fondent aussi en définitive dans l'ancienne classe dominante. Contre eux s'élevèrent cependant derechef de nouveaux combattants de la liberté au nom de la démocratie. Et il n'est pas de fin à ce jeu cruel entre l'idéalisme incurable des jeunes et l'incurable soif de domination des vieux. Toujours de nouvelles vagues montent à l'assaut de brisants qui sont toujours les mêmes.*»

Cette circulation des élites est d'autant plus «circulaire» que, dans le cas pratique de la France de 2017, un certain nombre de futurs «nouveaux députés» LREM [sont en réalité d'anciens élus du Parti socialiste, mais aussi des écologistes ou du centre / Modem](#) qui ont su fort habilement négocier leur mue politique dans la période de transition des pouvoirs et faire littéralement du neuf avec du vieux.

Ce renouveau de la classe politique, s'il est une réalité, pose donc des questions qui vont au-delà du dégagisme simpliste et, de prime abord, rafraîchissant. Une certaine méritocratie de façade et un éloge du pragmatisme peuvent avoir comme effet pervers de refermer socialement le profil des nouveaux élus. Le paradoxe de la mandature Macron qui s'ouvre est que le portrait de famille des nouveaux élus donne l'image d'un entre-soi peut-être encore plus manifeste qu'auparavant. Comme le remarque Luc Rouban dans sa note consacrée à ce nouveau pouvoir, avec la mort des partis traditionnels, disparaît également une ascension sociale possible en leur sein pour des candidats d'origine plus modeste. Cette «*fonction de mobilité sociale ascendante par la politique [...] pourrait être remise en cause par la généralisation d'un recrutement direct ne profitant qu'à des personnes déjà suffisamment dotées en ressources sociales pour tenter l'aventure électorale.*»

1 — [Le profil des candidats investis par la République en Marche : un renouveau limité](#), Luc Rouban. Cevipof, enquête électorale, #39, vague 15, juin 2017. [Retourner à l'article](#)

Revenu universel : retour sur un débat par André Gauron - 09 Juin 2017

Avec l'échec de Benoît Hamon à la présidentielle, la question du revenu universel a disparu aussi vite qu'elle avait fait irruption lors de la primaire socialiste. Pour autant, on aurait tort de penser que son piètre score clôt le débat, relayé par la proposition d'assurance chômage universelle. André Gauron réagit à la reprise de l'idée de « revenu universel » par Mark Zuckerberg :

Dans le monde schumpétérien dans lequel nous vivons, où l'innovation permanente est destructrice des cadres anciens, l'idée de revenu minimum répond au besoin de protection que crée le mouvement de destruction/création d'emplois et l'incertitude qui l'accompagne, de disposer « d'un filet de sécurité en cas d'échec ». Elle participe de cette « quête de sens » qu'évoquait Mark Zuckerberg, dans son discours à l'Université d'Harvard le 25 mai 2017 ([discours reproduit](#) dans le journal *Le Monde* des 28 et 29 mai 2017). Que l'inventeur et président de Facebook préconise d'explorer « des idées comme le revenu universel », n'est pas sans conséquence pour l'avenir de ce débat. Il est certain qu'on ne donne pas le même sens à cette idée sur la côte californienne et chez les socialistes européens. Chez Mark Zuckerberg, l'idée de revenu universel participe de sa vision libertaire de la société, dominée par l'individu « entrepreneur » et où la solidarité est assurée par la charité et les « communautés d'appartenance » que chacun se constitue. Pour les socialistes européens, le revenu universel participe d'une réflexion plus large sur le devenir de l'Etat Providence. Leur point de départ est toutefois le même, et il faut s'y arrêter avant de revenir sur cette opposition : la robotisation va-t-elle faire disparaître l'emploi ?

L'idée que le progrès technique détruit de l'emploi n'est pas nouvelle. Elle est aussi vieille que le machinisme et elle reste aujourd'hui aussi fautive qu'hier. Elle repose sur une confusion entre micro et macroéconomie. Au niveau de l'entreprise, l'automatisation permet de produire plus avec moins d'heures de travail et, donc, augmente la productivité du travail. A volume de production inchangé, elle est destructrice d'emplois. En revanche, si ce volume augmente suffisamment, le niveau de l'emploi pourra être maintenu. Pour qu'il en soit ainsi, l'entreprise doit élargir ses propres débouchés, en ruinant les entreprises concurrentes qui n'ont pas automatisé, en gagnant de nouveaux acheteurs grâce à la baisse des prix induite par l'augmentation de la productivité ou en exportant vers de nouveaux marchés. Dans le premier cas, il y a bien baisse de l'emploi, mais celle-ci se manifeste dans les entreprises qui ne se sont pas modernisées ; dans les deux autres cas, l'impact sur le niveau de l'emploi dépendra de l'évolution de la demande globale et donc de l'ensemble des interactions macroéconomiques que provoque l'automatisation.

Dans l'hypothèse où toutes les entreprises d'un secteur s'automatisent en même temps, l'impact sur chacune d'elles dépendrait de même de l'évolution de la demande adressée à ce secteur. Son augmentation est en général insuffisante pour éviter des pertes d'emploi dans le secteur considéré. Mais même dans ce cas, il est possible que l'impact sur la demande globale de la hausse de revenus induite par les gains de productivité se traduise par un simple déplacement des emplois du secteur considéré vers d'autres secteurs, en fonction de la déformation de la demande mais aussi de l'opportunité qu'offrent les gains de productivité de réduire le temps de travail.

L'idée d'une raréfaction du travail et des emplois ne peut donc pas être retenue. Tout dépendra d'une part de l'équilibre qui s'établira entre augmentation de la production et baisse du temps de travail et, d'autre part, de la façon dont l'augmentation de revenus se répartira entre consommation et épargne au niveau national, européen et mondial. C'est à ce niveau qu'il faut agir. La perception que le monde salarié - comme l'opinion publique de façon plus générale - a de l'impact de la robotisation est due à un mauvais partage des revenus : nous sommes dans une phase d'excès d'épargne et d'insuffisance de consommation qui se traduit

par une croissance potentielle faible au regard des gains de la robotisation. Taxer les robots ou freiner l'automatisation, en décourageant par exemple l'innovation par des allègements de cotisations sociales qui privilégient les emplois non automatisables, constituent des inepties économiques. Le résultat obtenu est l'inverse de celui recherché : les entreprises qui n'innovent pas sont concurrencées par celles qui le font et finissent par être évincées du marché. Elles ferment, licencient et les emplois qu'on croyait avoir sauvegardés sont perdus. Les solutions sont au contraire à rechercher à deux niveaux : au niveau macro, dans un rééquilibrage du partage des revenus en faveur du travail ; au niveau micro, par l'accompagnement de la robotisation par l'évolution des compétences (problème de formation) et de la mobilité (problème du logement et des transports).

Au-delà de ce débat, l'opposition entre deux visions de la société, qui n'est pas prête de s'estomper, constitue le principal défi pour qui veut « créer un monde où chacun trouve sa raison d'être » pour reprendre les mots de Mark Zuckerberg. Un monde charitable mais individualiste versus un monde solidaire. Pour comprendre ce qui oppose ces deux visions, il faut s'arrêter sur l'idée même de solidarité puisque, visiblement, elle ne va pas de soi. On oppose souvent le système bismarckien au système beveridgien. La différence ne tient pas seulement à deux modes d'organisation : professionnelle pour le premier modèle, universelle et étatique pour le second. Elle oppose deux finalités différentes qui se traduisent par deux conceptions de la solidarité.

Le système bismarckien, dont les modèles socio-démocrates sont les héritiers, vise à sécuriser le revenu du salarié face aux différents aléas qui peuvent affecter l'emploi du salarié et le priver de revenus : maladie, invalidité, retraite, et chômage. Dans une extension de la reproduction de la force de travail, il peut viser aussi à compenser la charge financière des enfants. Le système beveridgien s'inscrit, au contraire, dans une logique très ancienne en Grande-Bretagne, de secours aux pauvres, indépendamment de toute relation au travail. Dans le premier cas, la solidarité s'exerce entre tous au bénéfice de tous. A un moment ou un autre de son existence, chacun est concerné par le risque de maladie, d'invalidité ou de perte, temporaire ou définitive, d'emploi et la possibilité ou non d'élever des enfants. Chacun est donc à la fois contributeur et bénéficiaire potentiel. On peut parler d'une solidarité horizontale qui n'est pas seulement financière, elle est sociale au sens où elle crée une communauté de solidarité, d'autant plus forte qu'elle repose sur une base professionnelle. Avec Beveridge, on a affaire à une solidarité verticale, exclusivement verticale, des riches vers les pauvres, et donc de quelques-uns vers quelques-uns, qui peut être organisée par l'Etat mais qui peut tout aussi bien être prise en charge par la charité. Contributeurs et bénéficiaires sont par nature différents et créent des communautés distinctes aux intérêts divergents : les uns payent, les autres reçoivent. Ce système s'accompagne en général d'un système de prévoyance pour la retraite et pour la maladie ou, comme en Grande-Bretagne, d'un système entièrement public de santé. Bismarck exclut les pauvres du bénéfice d'un système qui repose sur le travail ; Beveridge exclut les salariés d'un système qui s'adresse, à l'inverse, à ceux qui sont sans travail.

Ces deux conceptions sont au cœur du débat sur le revenu universel. Dans le cas français, le débat est rendu confus par le fait qu'il tend à mesurer l'efficacité d'un système, qui reste d'essence bismarckienne, à sa capacité à secourir ceux qui n'en relèvent pas et pour lequel un système d'aides sociales a été créé à côté, en parallèle pour justement combler ce que la protection sociale n'assure pas. Du coup, on tend à tout rapporter à la seule solidarité verticale, objet de toute l'attention des statisticiens et des économistes, et à ignorer ce fondement même de la protection sociale en France qu'est la solidarité horizontale. Le risque est alors de faire basculer tout le système d'une logique à l'autre, et pour améliorer la solidarité en faveur des pauvres (en renforçant notamment leur accès aux droits), de défaire la solidarité horizontale qui fait communauté. La croyance, évoquée plus haut, de la disparition des emplois du fait de la robotisation, pousse évidemment en ce sens. Si les emplois sont condamnés à disparaître massivement, le nombre de personnes en dehors du travail va se multiplier et c'est tout l'édifice bismarckien qui est menacé. Dans ce cas, il y a effectivement urgence à explorer de nouvelles pistes. Mais si cette croyance se révèle fautive, comme j'ai tenté de le montrer, alors l'enjeu devient différent et plutôt que de détruire ce qui fait communauté, il faut tendre à renforcer la solidarité de la communauté en poursuivant le mouvement d'universalisation de la protection sociale. Au-delà d'une simplification des minimas sociaux, la question principale devient alors celle de la refonte de l'assurance chômage pour « donner à chacun une sécurité permettant d'essayer de nouvelles choses » et d'accompagner les changements, contraints ou volontaires d'emploi. Il s'agit alors de revoir à la fois les règles d'accès à un revenu transitoire et à une élévation/diversification des compétences.

See what works !

par [Danielle Kaisergruber](#) - 06 Juin 2017

C'est le nom d'un programme de réformes et surtout d'expérimentations aux Pays Bas. Regardons ce qui marche, expérimentons, évaluons. Puis supprimons ce qui ne marche pas, développons et renforçons ce qui fonctionne. Cela semble du bon sens...

What works in France?

La Garantie Jeunes ça marche ! Créée en 2013 comme dispositif expérimental destiné aux jeunes ni en emploi, ni en formation et en situation de grande précarité sociale (les NEET, comme on dit dans le vocabulaire européen). Alors, voyons quels en sont les ingrédients ? Un revenu (470 euros/mois), un accompagnement collectif - le plus souvent par des binômes de conseillers, le « work first » c'est-à-dire la priorité à des mises en situation professionnelle, la « médiation active » c'est-à-dire l'accompagnement des entreprises pour recruter et suivre les jeunes.

Que signifie « ça marche » ? Plusieurs évaluations sous la responsabilité d'un Comité scientifique (présidé par Jérôme Gautié) montrent que la mesure a atteint les personnes pour lesquelles elle a été faite : jeunes peu qualifiés, en grandes difficultés, souvent dans des quartiers « Politique de la ville » ou des Zones urbaines sensibles. Les taux d'emploi comparés à ceux des mêmes jeunes n'ayant pas suivi ce parcours ont augmenté. L'opérateur choisi est le bon : les Missions Locales en lien avec les CCAS des villes. Un accompagnement renforcé, collectif qui vise à créer autour des jeunes une sorte de réseau de personnes-ressources. Un accompagnement exigeant incluant un réel contrôle, mais qui vise à favoriser l'autonomie et l'*empowerment* des jeunes. Alors, développons la Garantie jeunes et utilisons le même mix d'ingrédients dans d'autres politiques.

Mais marchent aussi les entreprises qui s'occupent sérieusement de la qualité de la vie au travail, surtout celles qui lui redonnent du sens en libérant des marges d'autonomie aux salariés dans l'exercice de leur activité, en développant des organisations du travail responsabilisantes, l'évaluation du travail fait et des projets menés... Ce peut être une question d'organisation et de management, de dialogue professionnel, mais aussi souvent une question de dialogue social. « Le dialogue social et le dialogue professionnel se renforcent mutuellement. Les établissements où les pratiques de dialogue social sont caractérisées par des niveaux relativement élevés de confiance mutuelle enregistrent de meilleurs résultats en termes de performances et de bien-être au travail. » (Dialogue social : sortir du formalisme ! par Martin Richer, *Metis*, 02 janvier 2017).

Et les études européennes, en particulier celle d'Eurofound (Fondation de Dublin) montrent régulièrement à quel point la France est en retard en matière d'organisation du travail participative et « reste engluée dans le taylorisme, un mode d'organisation qui sépare la conception du travail de son exécution, puis parcellise sa réalisation. Nous ne progressons pas en matière d'autonomie dans le travail, par rapport aux pays nordiques, mais aussi aux Pays-Bas, à la Grande Bretagne, la Belgique, le Luxembourg, l'Irlande. Dans chacun des pays nordiques, l'OTP est déjà

la forme dominante de l'organisation des entreprises. Facteur aggravant : alors que la part des OTP s'accroît dans la plupart des pays de l'UE, elle se réduit en France ». (« Ce n'est pas l'entreprise qu'il faut libérer ; c'est le travail », par Martin Richer, *Metis*, 18 janvier 2016)

Structures pyramidales, relations hiérarchiques encore fortement marquées par les symboles du pouvoir, distance hiérarchique, séparation entre cols blancs et cols bleus... autant de caractéristiques qui témoignent du manque de confiance au sein des entreprises françaises. Un prochain dossier de *Metis* reviendra sur la gouvernance des entreprises et le pouvoir d'agir des salariés.

Lorsque le dialogue professionnel quotidien et le dialogue social se rencontrent et se nourrissent, cela s'appelle la négociation d'entreprise. Et ça, ça marche !

What doesn't work in France ?

A l'inverse de la Garantie Jeunes, les contrats de génération (un jeune embauché, un vieux confirmé dans son emploi, des relations de tutorat entre les deux, le tout reposant sur des accords d'entreprise, des pénalités si l'on n'engage pas la négociation de tels accords... une subvention annuelle...) n'ont jamais « pris ». Il est vrai que poursuivre trois objectifs en même temps c'était beaucoup : pour le maintien en emploi des seniors, l'insertion durable de jeunes et la transmission de compétences. 40 000 contrats à mi-2015 (depuis on a apparemment cessé de compter...) pour 500 000 promis à la fin du quinquennat lors de la création de la mesure (*Rapport annuel 2016 de la Cour des comptes*). Mais il est toujours écrit dans le Code du travail : « Votre entreprise compte 300 salariés ou plus vous avez l'obligation de négocier sur le contrat de génération... Un accord de branche ne suffit pas... » Alors supprimons vite ces fameux contrats et les obligations qui vont avec !

Ce ne sont là que de petits exemples : il s'agit bien chaque fois de s'appuyer sur des résultats partagés, des évaluations qualitatives, et il s'agit surtout de ne pas se payer de mots. See what works pour échapper aux fausses querelles idéologiques, ou aux copier-coller mécaniques des expériences étrangères, ou aux enthousiasmes éphémères pour des mesures-miracles. La modestie de l'analyse des faits, la formulation de jugements d'évaluation partagés puis la netteté de la décision publique.

Législatives : les résultats cachés du 11 juin 2017

Publié le 12/06/2017 à 17:57

[Aurélien Bernier](#)

Aurélien Bernier est essayiste. Il a publié plusieurs ouvrages dont *La gauche radicale et ses tabous : pourquoi le Front de gauche échoue face au Front national* (Seuil, 2014) et plus récemment *La démondialisation ou le chaos* (Utopia, octobre 2016).

Les commentaires sur le premier tour des élections législatives du 11 juin se concentrent souvent sur les éléments les plus visibles du scrutin, à savoir le taux historique de l'abstention et la large victoire de la République en Marche du président Emmanuel Macron. Mais la comparaison historique nous livre d'autres enseignements, moins spectaculaires mais bien plus importants pour la suite.

Fin 2013, je réalisais pour mon livre *La gauche radicale et ses tabous*, paru en janvier 2014, le tableau ci-dessous, qui s'arrêtait évidemment aux scrutins de 2012. Je le reproduis ici, complété des résultats les plus récents.

Élection	Année	Inscrits	PCF-Front de gauche		Insoumis		Trotskystes		Total de la gauche radicale		Front national (+ autres extrême droite)		Rapport de force gauche radicale-Front national	
			Voix	% des inscrits	Voix	% des inscrits	Voix	% des inscrits	Voix	% des inscrits	Voix	% des inscrits	Part de la gauche radicale	Part du Front national
Présidentielle	1974	30 602 953	-	-			689 237	2,25	689 237	2,25	190 921	0,62	78	22
Législative	1978	34 424 388	5 793 139	16,83			605 859	1,76	6 398 998	18,59	82 743	0,24	99	1
Européenne	1979	35 180 531	4 153 710	11,81			623 663	1,77	4 777 373	13,58	265 911	0,76	95	5
Présidentielle	1981	36 398 859	4 456 922	12,24			668 057	1,84	5 124 979	14,08	0	0	100	0
Législative	1981	36 338 650	4 065 962	11,19			343 831	0,95	4 409 793	12,14	44 414	0,12	99	1
Européenne	1984	36 880 688	2 261 312	6,13			746 260	2,02	3 007 572	8,15	2 210 334	5,99	58	42
Législative	1986	37 562 173	2 739 925	7,09			430 352	1,15	3 093 611	8,24	2 701 701	7,19	53	47
Présidentielle	1988	38 179 118	2 056 261	5,39			1 362 208	3,57	3 418 469	8,95	4 376 742	11,46	44	56
Législative	1988	37 945 582	2 680 194	7,06			89 065	0,23	2 769 259	7,3	2 359 528	6,22	54	46
Européenne	1989	38 297 496	1 401 171	3,66			368 186	0,96	1 769 357	4,62	2 129 668	5,56	45	55
Législative	1993	38 968 660	2 336 254	6			451 804	1,16	2 788 058	7,15	3 159 477	8,11	47	53
Européenne	1994	39 019 797	1 342 222	3,44			527 236	1,35	1 869 458	4,79	2 050 086	5,25	48	52
Présidentielle	1995	39 993 954	2 632 936	6,58			1 615 653	4,04	4 248 589	10,62	4 571 138	11,43	48	52
Législative	1997	39 203 716	2 517 829	6,42			638 869	1,63	3 156 698	8,05	3 784 018	9,65	45	55
Européenne	1999	40 132 517	1 196 491	2,98			914 811	2,28	2 111 302	5,26	1 584 122	3,95	57	43
Présidentielle	2002	41 194 689	960 480	2,33			2 973 293	7,22	3 933 773	9,55	5 471 739	13,28	42	58
Législative	2002	40 969 239	1 267 789	3,09			706 922	1,73	1 974 711	4,82	3 151 847	7,69	39	61
Européenne	2004	41 518 595	900 447	2,17			571 568	1,38	1 472 015	3,55	1 684 947	4,06	47	53
Présidentielle	2007	44 472 834	707 268	1,59			2 109 978	4,74	2 817 246	6,33	3 834 530	8,62	42	58
Législative	2007	43 895 833	1 115 663	2,54			888 250	2,02	2 003 913	4,57	1 116 136	2,54	64	36
Européenne	2009	44 282 823	1 041 911	2,35			1 050 016	2,37	2 091 927	4,72	1 091 691	2,47	66	34
Présidentielle	2012	46 028 542	3 984 822	8,66			613 708	1,33	4 598 530	9,99	6 421 426	13,95	42	58
Législative	2012	46 082 104	1 793 192	3,89			253 386	0,55	2 046 578	4,44	3 528 663	7,66	37	63
Européenne	2014	46 544 712	1 257 277	2,70			297 261	0,64	1 554 538	3,34	4 712 461	10,12	25	75
Présidentielle	2017	47 582 183	-	-	7 059 951	14,84	626 889	1,32	7 686 840	16,15	7 678 491	16,14	50	50
Législative	2017	47 571 350	615 503	1,29	2 497 661	5,25	175 387	0,37	3 288 551	6,91	3 058 911	6,43	52	48

Sources : ministère de l'intérieur, <http://www.ipolitique.fr>

L'expression des données en pourcentage des inscrits permet de comparer les évolutions du rapport de force entre la gauche radicale et le Front national et, au sein de la gauche radicale, de comparer le poids de chaque tendance.

Que disent ces chiffres ?

Premièrement, on observe depuis 2002 un phénomène très net de perte de voix entre la présidentielle et l'élection législative suivante, tant pour la gauche radicale que pour le Front national. En 2002, la gauche radicale passait de 9,55 % des inscrits en avril à 4,82 % en juin. En 2012, elle passait de 9,99 % à 4,44 %. En 2017, la chute se confirme, de 16,15 % à 6,91 %. Mais le Front national suit le même chemin : de 13,28 % à 7,69 % en 2002, de 13,95 % à 7,66 % en 2012, de 16,14 % à 6,43 % en 2017. Les mouvements « antisystème » percent à la présidentielle avant de reculer à l'élection législative, ne parvenant pas à mobiliser leur électoral, qui se replie en partie dans l'abstention.

Deuxièmement, le rapport de force entre le Front national et la gauche radicale s'est rééquilibré en 2017. Alors qu'il était d'environ 60/40 en 2012 et qu'il avait même bondi à 75/25 en 2014 pour l'élection européenne, il s'est établi à 50/50 en 2017, avec même une légère avance pour la gauche radicale. Ce résultat est suffisamment nouveau pour être souligné, car depuis 1988, le Front national dominait systématiquement la gauche radicale aux élections présidentielles et la plupart du temps également aux élections législatives.

Troisièmement, au sein de la gauche radicale, la France insoumise de Jean-Luc Mélenchon rassemble 92 % des voix à la présidentielle d'avril 2017 et 76 % aux législatives de juin. Les trotskistes sont très faibles à cette présidentielle (1,32 % des inscrits) et totalement marginalisés aux législatives (0,37 %). Quant au Parti communiste français, il réalise le 11 juin le pire score de toute son histoire : 1,29 % des inscrits. C'est moins qu'en juin 2007 (2,54 % des inscrits) et encore en dessous du résultat de Marie-George Buffet à la présidentielle deux mois plus tôt (1,59 % des inscrits). Pourtant, c'est cette multiplication des candidatures qui permet au Front national de terminer second de l'élection d'avril et troisième de celle de juin, alors que son nombre de voix est dans les deux cas inférieur à celui réuni par la gauche radicale.

Ces éléments, nous devons les garder à l'esprit lors des futures discussions sur l'avenir de la gauche radicale, qui ne pourront pas se limiter à enfoncer des portes ouvertes. Oui, il y a bien eu une offensive médiatique quasi-militaire pour soutenir et faire gagner Emmanuel Macron. Oui, les législatives de juin 2017 montrent à quel point les partis dominants et, plus globalement la classe politique, sont délégitimés. Et oui, la meilleure nouvelle de la séquence de 2017 est que le Front national n'est plus la principale force politique « antisystème ».

Mais nous devons aussi avoir conscience que le bon résultat de la France insoumise résulte quasi- exclusivement d'un transfert de voix du Parti socialiste vers elle. Le pari de mobiliser les abstentionnistes n'a pas été réussi. La tâche est évidemment très difficile, il n'y a aucune recette miracle pour y parvenir, mais une chose est certaine : le grand écart ne fonctionne pas. On ne peut pas à la fois rassurer des classes moyennes craignant les conséquences d'une rupture avec le système économique et redonner espoir à des classes populaires massacrées par la mondialisation. Pour la gauche radicale, le débat à tenir d'urgence ne porte pas sur la structuration d'un nouveau parti ou sur des questions d'alliances. Il est programmatique. Il est de choisir entre un programme de régulation néo-keynésienne qui rassure les classes moyennes et un véritable programme de démondialisation qui parlerait aux classes populaires. Un choix, d'ailleurs, que le Front national n'a pas lui non plus réussi à faire.

Macron, le démagiste bienveillant

Publié le 12/06/2017 à 07:30

[Renaud Dély](#)

Directeur de la rédaction

Après la désertion de ses opposants frappés par l'abstention, le chef de l'Etat réussit à conduire jusqu'au bout un chamboule-tout inédit depuis 1958.

« Dégagez-les ! » Tel est bel et bien le message politique exprimé au fond des urnes tout au long de cette interminable séquence électorale 2017 sur le point de prendre fin avec les élections législatives. A l'orée de cette succession de compétitions, deux forces politiques antagonistes le revendiquaient haut et fort sur des modes différents. D'un côté, la France insoumise de Jean-Luc Mélenchon, l'ancien sénateur de l'Essonne apparaissant même comme le dépositaire officiel de cette AOC du « démagisme ». De l'autre, le Front national de Marine Le Pen qui se prétendait seule formation « anti-système ».

Ces deux mouvements sortent laminés du premier tour des élections législatives. Ils se sont avérés incapables de concrétiser les espoirs électoraux entrevus avec les performances de leurs leaders respectifs au premier tour de la présidentielle. C'est là la première question qui doit interroger au regard du résultat de ce dimanche 11 juin. Car certes, le niveau record atteint par l'abstention au premier tour de ces législatives ne peut qu'affoler. Dans une démocratie parlementaire, il vaut toujours mieux que nos représentants élus jouissent d'une vraie légitimité issue des urnes, plutôt que de voir les conflits empirer de façon incontrôlée dans la rue, loin des hémicycles censés les exprimer, les réguler et les résoudre.

Avec cette abstention inédite pour des législatives, certains croient bon remettre aussitôt en cause la légitimité du triomphe annoncé de La République en marche pour le 18 juin. Ce sont les mêmes qui ont prophétisé tout au loin de la campagne présidentielle que la bulle Macron n'allait pas tarder à exploser... Ou qui font de l'élection du candidat d'En Marche à l'Elysée le 7 mai la seule conséquence d'un vote contraint et forcé pour faire barrage à l'extrême droite. Ceux qui raisonnent ainsi font fausse route. Ils risquent de se condamner à de longues années d'opposition faute de saisir l'ampleur du séisme politique en cours.

Plutôt que de persister à contester la légitimité du vainqueur, ou de l'attribuer peu ou prou aux prétendues « manipulations » d'un « système » médiatique énamouré, les partis d'opposition feraient mieux de s'interroger sur leurs propres faiblesses, sur ces lourdes carences qui les ont empêchés de mobiliser leurs électeurs et les conduisent au bord de la disparition pour le PS voire LR, ou de l'explosion pour le FN.

Car ce ne sont ni les débuts d'Emmanuel Macron au pouvoir, ni les premiers pas du gouvernement d'Edouard Philippe qui sont à l'origine de l'affolante désaffection civique enregistrée ce dimanche. C'est l'incapacité de la France insoumise, du Front national, de LR et du PS à donner corps et crédit à une opposition crédible. Les électeurs macronistes se sont déplacés, eux. Ce sont les autres qui ont déserté. Cette défection est une nouvelle illustration de la disparition de ce vieux monde politique à bout de souffle qui a fait le lit du macronisme.

C'est faute de combattants solides que le chamboule-tout réussi par le nouveau président de la République est, au sens propre du terme, prodigieux. Ce basculement d'un monde politique à l'autre renvoie inévitablement au changement de régime de 1958. Au bout de quarante ans d'une crise ininterrompue, les Français, comme le pays, étaient mûrs pour opérer un tel chambardement. Ils voulaient tout changer vraiment, mais pas tout casser. Du neuf certes, mais pas d'affrontements. Le K-O pour les visages d'hier, mais pas de chaos pour demain.

Un grand souffle d'air frais, mais pas de vociférations.

Bref, cette année 2017 marque bel et bien l'avènement du « démagisme » mais d'un « démagisme » bienveillant, presque apaisé, dont Emmanuel Macron est parvenu à se faire l'apôtre. Ce n'est pas le moindre des paradoxes de cette longue séquence électorale aussi inédite que stupéfiante.

Le clivage gauche-droite est-il dépassé?

- [Gérard Grunberg](#)

9 juin 2017

Les caractéristiques idéologiques très particulières de l'électorat macroniste affaiblissent significativement la capacité du clivage gauche/droite à structurer le champ idéologique. C'est ce que montre la récente enquête électorale IPSOS/Cevipof datée du 1er juin. La constitution de cet électorat produit cet affaiblissement de trois manières différentes. En en émoussant le tranchant, en en brouillant la clarté et en lui opposant un clivage nouveau.

Pour simplifier l'analyse, nous n'avons retenu que les intentions de vote aux élections législatives de cinq électors, France insoumise (FI), PS, En Marche (LREM), Les Républicains (LR) et FN, l'électorat communiste différant très peu idéologiquement de l'électorat FI, celui de EELV très peu de l'électorat socialiste tandis que celui de l'UDI est proche de celui de LR.

Du clivage gauche/droite au continuum gauche/droite

Sur certains thèmes, l'électorat LREM se positionne au centre, transformant le clivage gauche/droite en un continuum gauche/droite. Ce continuum apparaît sur les thèmes sociaux, qu'il s'agisse de la redistribution, de la réduction du nombre de fonctionnaires ou de la perception des comportements des chômeurs. Ainsi, par exemple, les répondants qui sont d'accord avec la formulation « les chômeurs pourraient trouver du travail s'ils le voulaient vraiment » représentent 13% des électeurs de FI, 21% de ceux du PS, 35% de LREM, 48% de LR et 51% du FN. Ceux qui sont d'accord avec la formulation « en matière de justice sociale, il faudrait prendre aux riches pour donner aux pauvres » représentent 72% de ceux de FI, 52% de ceux du PS, 31% de ceux de LREM, 16% de ceux de LR mais 41% de ceux du FN.

Le continuum gauche/droite se retrouve également à propos de la conception de l'exercice du pouvoir politique. Ainsi, s'agissant de l'item « la France devrait avoir à sa tête un homme fort qui n'a pas à se préoccuper du Parlement et des élections », les électeurs qui approuvent cette formulation représentent 28% de FI, 33% du PS, 44% de LREM, 50% de LR et 51% du FN. La composante « homme providentiel » de la personnalité politique d'Emmanuel Macron, ainsi que son rejet des partis et son affirmation selon laquelle le régime de la Ve République n'est pas parlementaire, trouvent ainsi un fort écho chez ses électeurs potentiels. La position centrale occupée par les électeurs macronistes sur ces différentes questions atténue ainsi la profondeur du clivage gauche/droite.

La déstructuration idéologique du clivage gauche/droite

Jusqu'ici, deux grands ensembles de valeurs, les valeurs universalistes (humanistes et libérales culturelles) et les valeurs économiques, se rabattaient, les unes et les autres, sur le clivage gauche/droite. Les électeurs qui adhéraient aux valeurs universalistes se situaient clairement à gauche de ce clivage tandis que les libéraux économiques se situaient clairement à droite. L'irruption du « macronisme » perturbe très fortement cette structuration. Les électeurs macronistes se situent en effet tantôt d'un côté du clivage et tantôt de l'autre. Tandis qu'ils partagent très largement les valeurs universalistes, se situant alors du côté des partis de gauche, ils partagent tout aussi largement les valeurs du libéralisme économique, se situant alors aux côtés des partis de droite. Ainsi, à propos des questions relatives aux immigrés, ces électeurs se situent aussi nettement à gauche que ceux de FI et du PS. C'est notamment le cas sur les items suivants : « l'immigration est une source d'enrichissement culturel », « l'islam est une menace pour l'Occident », « les enfants d'immigrés nés en France sont des Français comme les autres », « il y a trop d'immigrés en France », « en matière d'emploi, on devrait donner la priorité à un Français sur un immigré ». Sur ce dernier item, par exemple, les électeurs qui sont en accord avec cette formulation représentent 22% des électeurs FI, 20% des électeurs socialistes et 26% des électeurs macronistes, mais 58% des électeurs LR et 86% des électeurs FN. On retrouve la même structure à propos du rétablissement de la peine de mort. Les électeurs favorables à ce rétablissement sont 17% de ceux de FI, 14% de ceux du PS, 20% de ceux de LREM, mais 52% de ceux de LR et 73% de ceux du FN.

En revanche, si nous observons les attitudes à l'égard de la politique économique, l'électorat macroniste se situe clairement du côté des électeurs des partis de droite. Ainsi sur l'item « pour faire face aux difficultés économiques, l'Etat doit faire confiance aux entreprises et leur donner plus de liberté », les électeurs qui sont en accord avec cette formulation représentent 24% de ceux de FI, 47% de ceux du PS, 78% de ceux de LREM, 83% de ceux de LR et de 59% de ceux du FN. Ici, les électors LREM et LR sont semblables.

Nous avons antérieurement caractérisé le macronisme comme une pensée politique social-libérale, c'est-à-dire comme une synthèse de deux grands ensembles de valeurs que le clivage gauche/droite avait opposées jusqu'ici, le libéralisme économique, classé à droite, et le libéralisme culturel, classé à gauche. S'appuyant sur des études d'opinion antérieures à l'élection présidentielle, certains analystes assuraient que la force du pouvoir organisateur du clivage gauche/droite était telle que cette synthèse politique ne pouvait trouver sa traduction au niveau électoral, interdisant la constitution d'un large électoral social-libéral. Cette étude dévoile au contraire la formation d'un tel électoral à l'occasion des élections législatives de 2017. Elle confirme par là même le caractère décisif de l'offre en politique.

L'offre social-libérale d'Emmanuel Macron a permis à un grand nombre d'électeurs, venant de droite et surtout de gauche, de rompre avec une structuration du champ idéologique qui leur était imposée par le système partisan et qui opposait ces deux dimensions essentielles de la pensée libérale, affaiblissant du même coup la prégnance du clivage gauche/droite. Contrairement à certains commentateurs qui niaient la spécificité et la réalité de cette nouvelle offre politique, la séquence électorale en cours suggère fortement que cette offre répondait à une demande latente dans l'électorat. La constitution d'un tel électoral constitue ainsi une rupture importante au niveau de la structuration des idéologies politiques qui pourrait modifier durablement la nature des affrontements politiques.

Mais par un étonnant paradoxe, c'est au moment où pour la première fois se constitue en France un large électoral libéral à la fois culturellement et économiquement que la troisième composante du libéralisme, le libéralisme politique, semble beaucoup moins assumée du fait du désir de « verticalité » du pouvoir qui est exprimé par de nombreux électeurs macronistes, loin d'une vision du libéralisme qui privilégie le parlementarisme et le rôle des partis politiques et traduit une grande méfiance à l'égard du pouvoir d'un seul. Tout se passe ainsi comme si notre problème collectif avec le libéralisme, après s'être formulé dans la partition quelque peu schizophrène entre un libéralisme économique porté par la droite et un libéralisme culturel porté par la gauche, se retrouvait sous une autre forme (des choix économique et sociétaux libéraux, un pouvoir fort), et qu'elle était internalisée au sein de LREM. Cette contradiction n'est pas forcément explosive mais elle pourrait fragiliser à terme la construction politique du président Macron du fait des ambiguïtés de son électoral vis-à-vis d'un vrai libéralisme.

La concurrence du nouveau clivage société ouverte/société fermée

L'offre macroniste ne constitue pas seulement la réalisation d'une synthèse nouvelle des deux libéralismes, empruntant à la fois à la gauche et à la droite et brouillant ainsi le clivage gauche/droite. Il tire aussi sa spécificité et sa force de sa défense explicite du projet européen, acceptant l'affrontement avec les souverainistes et dessinant ainsi un clivage concurrent, le clivage société ouverte/société fermée, clivage dont il occupe l'un des deux pôles, le Front national occupant l'autre. Lors du second tour de l'élection présidentielle, ce nouveau clivage s'est manifesté clairement, la nouvelle offre correspondant, ici aussi, à une demande latente dans l'électorat. Par exemple, invités à dire, dans l'hypothèse où l'on annoncerait demain que l'Union européenne est abandonnée, s'ils éprouveraient « de grands regrets, de l'indifférence ou un vif soulagement », les électeurs de LREM sont 86% à choisir la première option, ceux du PS 78%, ceux de LR 63%, ceux de FI 48% et ceux du FN 9%. Sur ce nouveau clivage, Emmanuel Macron peut donc compter sur des soutiens au centre-gauche comme au centre-droit, ce qui explique pour partie la très nette victoire qu'il a remportée sur Marine Le Pen. La question européenne divisant profondément à la fois la gauche et la droite, l'apparition de ce nouveau clivage concourt au processus d'affaiblissement du clivage gauche/droite.

Cette évolution se confirmera-t-elle dans les années à venir ? On peut le penser. Certes, après la déroute des partis traditionnels en 1962, s'était reformés progressivement une bipolarisation gauche/droite et un nouveau système partisan qui ont remis en cause la stratégie de rassemblement autour d'un homme – ni gauche ni droite – qui avait été celle du général de Gaulle. Mais si demain la stratégie Macron se heurtait à de graves difficultés, le retour d'une bipolarisation gauche/droite signifierait qu'auraient été refondées une gauche et une droite de gouvernement. Or on ne perçoit pas clairement pour l'instant sur quelles bases politiques une telle recomposition pourrait s'effectuer, d'autant plus que le processus de décomposition n'est pas encore arrivé à son terme !

Du code du travail à la gouvernance des entreprises. Un compromis possible ?

- [Guy Groux](#) 8 juin 2017

Les projets actuels sur la réforme du code du travail renvoient à une question toujours posée mais non forcément résolue : la réforme, certes, mais selon quelle méthode ? La question ne perd rien de son acuité lorsque l'on prend connaissance du calendrier du gouvernement pour aborder les réformes à venir durant les 18 prochains mois. L'été 2017 doit donner lieu à des ordonnances sur l'autonomie accrue des accords d'entreprise face à la loi, le plafonnement des indemnités prud'homales et l'unification des institutions représentatives des personnels. Suivront la réforme de l'assurance-chômage et de la formation prévue pour la fin de l'année et celle des régimes de retraites en 2018. Au cours de ces diverses séquences, on risque de revoir un scénario bien établi à savoir la multiplication des sources et des causes de conflits. Ou encore l'opposition résolue de certains syndicats, l'éventualité de « mobilisations de rue » faisant plier le Parlement ou l'Exécutif et la recherche de compromis parfois précaires comme l'ont montré les réformes des retraites dans les années 2000.

Le risque est d'autant plus réel qu'il se renouvellera de façon répétée durant les mois à venir car il sera porté par des réformes séparées dans le temps, des réformes qui relèvent de la méthode du « saucissonnage » qui a pu faire la preuve d'une certaine efficacité dans le passé, mais aujourd'hui ? Certes, en France, il n'est pas (ou plus) possible de songer à une réforme globale comme celle lancée en Allemagne en 2003 par Gerhard Schröder – « l'Agenda 2010 » qui libéralisait profondément le marché du travail tout en transformant de façon drastique le système des retraites, l'indemnisation du chômage et des assurances-maladie. Néanmoins, pourquoi toujours aborder les problèmes au « cas par cas » en accumulant les risques de conflits et en tissant des compromis qui auront d'autant moins d'effets sur l'opinion ou dans les faits qu'ils seront toujours partiels ? N'est-ce pas Emmanuel Macron lui-même qui écrivait que « la solution ne saurait émerger de la construction de compromis bancals » (*Révolution*, mai 2017, p. 15) ? Aussi, pourquoi ne pas proposer aux partenaires sociaux, un compromis plus ambitieux qui pourrait être résumé par le « deal » suivant : d'un côté, le maintien des réformes envisagées quitte à ce qu'elles fassent l'objet d'aménagements périphériques, de l'autre l'institution d'une nouvelle gouvernance de l'entreprise dans laquelle la participation des représentants des salariés aux décisions sociales et économiques serait renforcée, efficiente et beaucoup plus manifeste ?

Irréaliste, utopique ? Assurément pas. Un tel compromis apparaît aujourd'hui d'autant plus pertinent qu'il répond à la question suivante : peut-on susciter des réformes qui donnent à l'accord d'entreprise une autonomie accrue face à la loi et un rôle important quant à l'emploi et à la compétitivité économique sans songer un seul instant à la redéfinition du rôle des partenaires sociaux face à des décisions qui relèvent de la productivité et non plus des seules pratiques traditionnelles de redistribution ? Pertinent du point de vue des réformes actuelles relatives aux liens entre l'accord d'entreprise et la compétitivité, ce projet de compromis l'est aussi sur le terrain historique car « il ne tombe pas du ciel ». Il s'inscrit dans un long cheminement quasi discontinu qui va du début du XXe siècle à nos jours. Au départ, c'est Jaurès qui loin d'un Proudhon ou d'un Marx, fut l'un des premiers à recommander la participation des travailleurs aux décisions de l'entreprise. Si l'idée se heurte au refus du patronat et de la CGTU ou à la filiosité des partis de gauche et des syndicats non communistes (CGT-Jouhaux, CFTC), elle prendra forme après la Seconde Guerre mondiale. A la Libération, des mesures prises en ce sens s'appliquent dans les nouvelles entreprises nationalisées comme les Houillères, EDF, Air France ou de grandes banques. Plus tard, les lois Auroux prônent la « démocratisation du secteur public » et prévoient l'attribution d'un tiers des sièges des Conseils d'administration, aux représentants des salariés. Depuis, l'implantation des administrateurs salariés a connu de nouveaux développements avec le vote en juin 2015 de « la loi pour le dialogue social et l'emploi » qui concerne les entreprises en général de 1000 salariés et plus.

Dès les années 1960, le débat dépasse le clivage « droite-gauche » ou ceux qui existent entre les partenaires sociaux - ce qui pourrait motiver le gouvernement actuel soucieux de dépasser de tels clivages. C'est sous des régimes de droite que sont publiés les rapports de François Bloch-Lainé (1963) et de Pierre Sudreau (1975) qui souhaitent une extension au secteur privé des mesures appliquées dans le secteur nationalisé quant à la participation des salariés et de leurs représentants aux décisions économiques et sociales. Plus tard, le Centre des jeunes dirigeants (devenu CJDE) s'inspire de telles propositions pour édifier les siennes à propos du pouvoir dans l'entreprise. Le mouvement prend un nouvel essor après la crise de 2008 qui met en cause les stratégies à court terme qui opèrent au sein du capitalisme financier dominant – le « pouvoir des actionnaires » sur l'entrepreneur. Alors, une partie du patronat de l'AFEP à Jean-Louis Beffa, Antoine Frérot, Louis Gallois, Louis Schweitzer, etc., se prononce en faveur d'une reconnaissance accrue du rôle des représentants des personnels face à la décision économique.

Au total, la question repose aujourd'hui, sur un certain consensus qui implique des parties d'horizons très divers. Dès lors, pourquoi pas ne pas songer à une présence encore plus forte des syndicats dans les instances de décision économique de l'entreprise, une présence encore plus forte comparée aux préconisations de la législation actuelle ? Voire, car il faut enfin nommer les choses, l'instauration d'une sorte de « cogestion à la française » ? Certes, en l'occurrence, « la chose » ne peut aller de soi et ceci malgré les évolutions récentes. Sur le terrain social, politique et idéologique, beaucoup à gauche considèrent toujours la participation des syndicats aux décisions économiques de l'entreprise comme « le péché par excellence » à savoir « la collaboration de classes ». A droite et parmi les employeurs, nombreux sont ceux qui se défient d'une telle participation alors qu'ils ne cessent d'encenser le modèle et le syndicalisme allemands et la responsabilité de ce dernier à l'égard de la compétitivité de l'entreprise. Sur un terrain plus immédiat, le rôle accru des représentants des salariés quant à la décision économique impliquent la mise en œuvre de nouvelles pratiques comme (pour n'en citer que quelques-unes) : l'élection et la formation des syndicalistes concernés ; la recherche de nouvelles formes d'expertise et d'expertise partagée ; la définition des registres du pouvoir relevant des parties en présence - employeurs et syndicats ; les modalités de coexistence entre les divers rôles et attributions au sein des instances concernées ; le respect de la confidentialité de certains débats, etc. Ainsi, la réforme n'ira donc pas de soi. Comme toutes les réformes ambitieuses, et pour cause. Si elle était mise en œuvre, il s'agirait tout simplement d'une réforme qui proposerait aux syndicats de prendre part à un vrai compromis qui donnerait au contexte social français, un statut et un contenu radicalement neufs en rupture profonde par rapport à tout ce qui constituait et constitue toujours ce contexte.

Alors, quels compromis, quelles réformes pour reprendre la question posée dès l'introduction ? Des réformes prises « une à une » ou un compromis qui constituerait une sorte « d'échange politique » visant non seulement l'emploi et la productivité économique mais la gouvernance de l'entreprise, elle-même. C'est ce que certains nommaient à la fin des années 1960 des réformes de structure, qu'ils opposaient à des réformes de conjoncture, voire cosmétiques. Alors, chiche ?

Législatives : triomphe et champ de ruines

Il était annoncé par les sondages. Il s'est confirmé dans les urnes. Le mouvement d'Emmanuel Macron surfe sur la vague haute. Mais ce triomphe, sans être en trompe-l'œil, a lieu sur un champ de ruines démocratique...

À l'américaine

Plus de la moitié des électeurs inscrits ne sont pas allés voter. Incluons les non-inscrits (3 millions) et les mal-inscrits (6,5 millions) et nous avons le constat accablant : près des deux tiers des Français en âge de voter ne l'ont pas fait ce dimanche.

Abstention aux élections législatives
(% inscrits)



On en connaît les racines sociales de cette abstention record. Elles sont anciennes : l'abstention toucherait les deux-tiers des moins de 35 ans et les deux tiers des ouvriers et des employés et un nombre à peine moins dense des revenus les plus modestes. Mais il n'y a pas que cela désormais.

La réforme du quinquennat, décidée par le gouvernement Jospin en 2000, voulait rationaliser le calendrier électoral et limiter les possibilités de cohabitation. En fait, elle a accentué la pente présidentialiste et quasi monarchique des institutions de la Ve République. Deux consultations concomitantes, dont l'une (la présidentielle) est réputée décisive : comment s'intéresser à ce point à la seconde ? Et comment le faire, au surplus, quand on explique depuis des décennies que les gestions de droite et de gauche obéissent aux mêmes contraintes et doivent s'astreindre aux mêmes règles ?

Droite et gauche ne mobilisent plus comme avant. Pour la première fois, l'élection présidentielle s'est gagnée au centre. Pourquoi ne pas laisser faire, dès l'instant où les deux grandes forces dites "de gouvernement" sont au tapis ?

De là découle l'étonnante situation que nous vivons aujourd'hui. Selon l'institut de sondages Ipsos, un petit quart des personnes interrogées veulent soutenir le nouveau Président et un quart entendent s'opposer à lui. Le même pourcentage d'un quart affirme qu'il faut donner à Emmanuel Macron une majorité parlementaire ; mais une moitié ne le souhaite pas. Les soutiens affirmés de l'Élysée sont très minoritaires, mais les urnes inscrivent la perspective d'un raz-de-marée exceptionnel en sa faveur !

Quand ceux d'en haut ne peuvent pas et que ceux d'en bas ne veulent pas, qu'est-ce donc, sinon une crise politique. Pour l'instant, les responsables politiques choisissent la politique de l'autruche, à l'image des décideurs européens. La "gouvernance" ne marche pas ? On va aller un peu plus loin dans sa mise en œuvre... Jusqu'au jour où la corde se tend à ce point qu'elle se rompt. Peut-être dimanche prochain, sinon plus tard. Mais convenons que nous atteignons une cote d'alerte préoccupante, qui ne se règlera pas à coup de petites phrases et "d'affaires" rondement menées. Il n'est jamais bon de bâtir des palais sur du sable...

Un paysage éclaté

En dehors du camp présidentiel, le champ politique évoque unanimement les souvenirs glacés de la Bérézina.

Le Front national confirme ce que l'on perçoit depuis un an : le spectacle d'une belle machine qui se dérègle au moment de faire la course en tête. Les 13,2% de ce dimanche sont bien loin des 27% de 2015, au-dessous même des 13,6% des législatives de 2012. Le FN voulait être la grande force d'opposition de droite à l'Assemblée : pour l'instant, il semble qu'il aura du mal à seulement constituer un groupe parlementaire. Il n'est en tête que dans 18 circonscriptions et ses têtes d'affiche sont à la peine, dans le Nord, l'Est et le Midi méditerranéen.

La droite classique est dans ses basses eaux. En 2007, dans la foulée du succès de Nicolas Sarkozy, elle progressait de 10 points et s'installait dans une majorité confortable de 53,2%. En 2012, l'échec de son héraut de 2007 la ramenait à un plus modeste 36,4%. Elle est aujourd'hui ramenée à un plus que modeste 21,6% (total UDI, LR, divers droite). Il est vraisemblable qu'elle disposera du groupe parlementaire le plus étoffé, après celui du Président. Mais cette satisfaction relative n'atténuera pas l'amertume d'un processus chaotique. La droite militante a voulu se radicaliser, portée par la vague conservatrice des manifestations contre le Mariage pour tous. Elle a en fait préparé une défaite que n'expliqueront pas les seuls déboires familiaux de son candidat présidentiel. Elle peut certes attendre le retour du bâton et les possibles difficultés de l'équipe au pouvoir. Elle n'évitera pas pour autant les redoutables examens de conscience.

Et que dire alors de la gauche ? Les forces qui s'en réclament se trouvent à leur niveau législatif le plus bas depuis 1936, au-dessous même des désastreuses élections de 1993. La responsabilité en incombe bien sûr à l'effondrement du PS, amorcé à la présidentielle et annoncé par les sondages. Comme nous l'avions suggéré dans ces colonnes, le socialisme français est à son niveau historique le plus bas depuis plus d'un siècle. Il dépasse à peine le seuil des 7% de suffrages exprimés et se prépare à une déconfiture parlementaire inédite. La chute de la maison Mitterrand était prévue ; elle est maintenant entérinée.

Législatives	Extrême gauche	PCF	PS	Gauche et écologistes
26/04/1936		15,2	20,8	56,3
21/10/1945		26,2	23,4	61,3
05/06/1946		26,2	21,1	58,8
10/11/1946		28,6	17,9	58,9
17/06/1951	0,7	25,7	14,9	54,2
02/01/1956	0,4	25,4	14,8	56
23/11/1958		19	15,5	44,4
18/11/1962		21,8	12,5	44,5
05/03/1967	2,2	22,5	19	43,7
23/06/1968	3,9	20	16,5	41,7
04/03/1973	3,3	21,4	19,2	46,7
12/03/1978	3,3	20,6	22,8	53,9
14/06/1981	1,3	16,1	36,3	56,9
16/03/1986	1,5	9,7	30,8	45,3
05/06/1988	0	11,1	35,3	49,5
21/03/1993	1,3	9,1	19,4	39,1
25/05/1997	2,2	9,8	23,9	47
09/06/2002	2,8	4,8	24,1	41,2
10/06/2007	3,5	4,4	25	39,8
01/06/2012	1	6,9	29,4	47,8
11/06/2017	0,8	2,7	7,4	28,3

Entre satisfaction et déception

Les forces de l'ancien Front de gauche sont de leur côté dans une situation étrange. Les 13,7% de la France insoumise et du PCF représentent un doublement par rapport au pourcentage acquis en 2012. Comme en 2012 toutefois – mais cette fois dans une proportion moindre – le résultat de la législative n'est pas à la hauteur de celui de la présidentielle. Le 23 avril dernier, Jean-Luc Mélenchon manifestait son amertume pour n'avoir pas atteint le seuil ouvrant la voie au second tour. Mais les 19,6% laissaient espérer une revanche législative et une présence spectaculairement renforcée à l'Assemblée.

Sur la papier, l'objectif reste atteignable : des candidats de la France insoumise et du PCF seront présents dans une soixantaine de circonscriptions. Mais les réserves de voix ne sont pas toujours conséquentes, les triangulaires seront cette fois absentes et ces candidats les plus à gauche seront souvent opposés à des candidats potentiellement "attrape-tout" appartenant au mouvement d'Emmanuel Macron. Il faudra donc un spectaculaire sursaut populaire et de gauche pour inverser des situations a priori difficiles. Les premières projections – les plus favorables ne dépassent pas le seuil des 23 élus – sont peu encourageantes. Mais nul ne peut anticiper vraiment les effets d'un déséquilibre atypique, peut-être trop atypique... pour être vrai...

Ce qui est sûr est que la division des partisans de Jean-Luc Mélenchon a d'ores et déjà coûté la perte de trois sièges (4e des Hauts-de-Seine, 17e du Nord et 6e de l'Oise) et elle empêche la gauche de gauche d'accéder au second tour dans 12 cas, dont un face-à-face avec le FN (7e des Bouches-du-Rhône). Et, selon toute vraisemblance, elle a pénalisé l'ensemble en introduisant une confusion qui a retenu de nombreux électeurs potentiels. Disons, à tout le moins, que dans une période de déstabilisation et de doute, où les motivations sont écornées, le spectacle de la division n'est pas des plus porteurs.

Le désaccord est particulièrement dommageable quand on observe le résultat cumulé des deux protagonistes. Les 13,7% d'exprimés ramènent vers les jours plus fastes où le PC était encore une force qui pesait électoralement sur la gauche tout entière. Dimanche dernier, le total PC-FI dépassait les 30% dans 9 circonscriptions et les 20% dans 62 d'entre elles. Il ne se situait au-dessous de 10% que dans 83 circonscriptions et au-dessous de 5% dans à peine quatre.

Il faudra donc, une fois clos le grand cycle électoral, réfléchir sur l'ensemble du processus. S'il s'achève sur une semi-déception, il aura toutefois tranché entre les protagonistes. La France insoumise et le PCF étaient en rivalité dans la très grande majorité des circonscriptions métropolitaines. Incontestablement, le duel a tourné à l'avantage de FI.

Les déboires du PCF

Sur 434 circonscriptions où les deux formations étaient en concurrence, le PCF ne devance FI que dans 9 cas dont un en région parisienne (Elsa Faucillon dans la 1ere des Hauts-de-Seine). Il est, tout au moins en pourcentage, la principale victime de l'évolution des cinq dernières années. En juin 2007, il avait obtenu 4,3% ; il en recueille 2,7% cette fois. Le Front de gauche avait masqué en partie le déclin ; sa fin relance la donne négative.

Le parti communiste ne dépasse les 20% que dans 10 circonscriptions. En revanche, il est marginalisé dans un grand nombre d'entre elles : moins de 5% dans 374 circonscriptions et même moins de 1% dans 35 d'entre elles. "L'archipel" électoral du PCF se fait de plus en plus ténu, même s'il reste en lice dans une dizaine de circonscriptions théoriquement gagnables au second tour. Il est au-dessous de son score de 2007 dans 325 cas et perd plus de la moitié de son chiffre d'alors dans 84 d'entre eux.

En revanche, le profil des résultats de FI rapproche le mouvement de Jean-Luc Mélenchon de celui qui caractérisait le PCF jusqu'au milieu des années 1980. Ses scores s'étalent de 37,2% (Clémentine Autain dans la 11e de Seine-Saint-Denis) à 2,3% (la 14e de Paris). Mais ce dernier chiffre est plutôt atypique. Comme le PCF d'avant 1981, FI n'est au-dessous de 5% que dans 8 circonscriptions et au-dessus de 10% dans 350.

La France insoumise s'est installée dans les terres du socialisme et du communisme historique, dans le Nord, le Midi méditerranéen ou dans les zones "bleues" puis "rouges" de l'Ouest. Elle surclasse le communisme dans le Sud-Ouest et le dépasse dans le massif pyrénéen. Elle pousse le PCF vers une certaine marginalité dans l'Est ou à Paris (où le PC avait connu un relatif regain au début des années 2000).

Son profil social va dans le même sens. FI attire un électorat plutôt jeune (18 à 21% des moins de 35 ans), populaire (17% de professions intermédiaires et 14% d'employés, de revenus modestes, mais relativement éduqués (13% de niveau baccalauréat et plus).

Il n'en reste pas moins que ni la France insoumise ni le PC n'ont réussi à remobiliser pleinement l'électorat du 23 avril. Une moitié seulement (55% pour FI, 11% pour le PC) des électeurs de Jean-Luc Mélenchon semblent s'être déplacés ce dimanche, le même pourcentage s'observant parmi ceux qui se disent encore proches du Front de gauche.

Il faudra encore attendre quelques jours pour mesurer le rapport des forces dans le pays. Les chiffres du premier tour confirment toutefois ce que la présidentielle avait installé. Dans les deux décennies précédentes la part de la gauche de gauche restait très minoritaire dans l'ensemble des voix qui se portaient sur la gauche française. Entre 1993 et 2012, son pourcentage ne dépassait jamais les 30%, tournant plutôt entre 15 et 20%. Cette fois, la gauche de gauche a redépassé le seuil fatidique de la majorité à gauche. Les conditions sont-elles atteintes pour une traduction parlementaire de ce nouvel équilibre ? On le saura dimanche prochain. Mais quelque chose s'est produit, qu'il faut maintenant rendre irréversible.

On se réjouira au moins de cette bonne nouvelle. Elle ne peut toutefois masquer, ni l'inquiétude devant une crise politique pesante, ni l'angoisse devant une situation sociale dégradée, ni la nécessité d'un renouvellement à gauche qui, enfin, porte à la fois sur les structures tout autant que sur les actes, les symboles et les mots.

Etat d'urgence : Interdiction de séjour et liberté de manifester

La [décision Emile L. rendue sur question prioritaire de constitutionnalité par le Conseil constitutionnel le 9 juin 2017](#) a été présentée dans la plupart des médias de manière remarquablement uniforme. Qu'il s'agisse du [Monde](#), du [Figaro](#), des [Echos](#), le titre est, à chaque fois, identique : "*Le Conseil constitutionnel censure l'interdiction de manifester*". La lecture de la décision montre pourtant que la référence à la liberté de manifester ne figure que dans les moyens articulés par le requérant, mais pas dans les motifs développés par le Conseil constitutionnel.

Interdiction de séjour et liberté de manifester

En réalité, les titres médiatiques ne cultivent pas le contresens, mais seulement l'ambiguïté. La disposition censurée est [l'alinéa 3 de l'article 5 de la loi du 3 avril 1955](#) sur l'état d'urgence, qui permet, ou plutôt permettait jusqu'à son abrogation, "*d'interdire le séjour dans tout ou partie du département à toute personne cherchant à entraver, de quelque manière que ce soit, l'action des pouvoirs publics*". Le requérant s'est donc vu notifier une interdiction de séjour à Paris le 27 juin 2016. Il n'a donc pas pu, et c'est la conséquence de son interdiction de séjour, participer à une manifestation contre la loi travail.

La liberté de manifester est donc atteinte, en quelque sorte par ricochet. Cette observation n'est pas inutile, car elle permet de nuancer quelque peu les titres des journaux. Le Conseil constitutionnel ne censure pas un texte permettant d'interdire globalement une manifestation, mais une disposition fondant un acte purement individuel interdisant à une personne précisément dénommée de se rendre dans une zone

fixée par arrêté, zone dans laquelle se déroule, éventuellement mais pas nécessairement, une manifestation. Il est donc naturel que le Conseil se fonde sur l'atteinte à la liberté de circulation et non pas sur l'atteinte à la liberté de manifester.

Appréciation des garanties offertes à la personne

Dans sa [décision QPC du 22 décembre 2005, Cédric D.](#), le Conseil constitutionnel affirme régulièrement que "*la Constitution n'exclut pas la possibilité pour le législateur de prévoir un régime d'état d'urgence ; qu'il lui appartient, dans ce cadre, d'assurer la conciliation entre, d'une part, la prévention des atteintes à l'ordre public et, d'autre part, le respect des droits et libertés reconnus à tous ceux qui résident sur le territoire de la République*". Parmi ces droits figure évidemment la liberté d'aller et de venir, que le Conseil considère comme une composante de la liberté personnelle protégée par les articles 2 et 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Il revient donc au Conseil d'apprécier si cette conciliation a été convenablement opérée par le législateur. C'est ainsi que le régime d'assignation à résidence a été validé par cette même décision *Cédric D.* En revanche, la décision QPC *Sofiyon I.* du 16 mars 2017 censure le régime des assignations de longue durée, dans la mesure où le législateur avait confié au Conseil d'Etat une double compétence aussi bien pour les autoriser que pour les contrôler. Cette double compétence est tout de même apparue un peu fâcheuse au regard du principe d'impartialité.

Sur ce point, la décision du 9 juin 2017 est la conséquence logique de celle du 16 mars. Le Conseil se livre, de la même manière, à une appréciation des garanties offertes à la personne visée par l'arrêté d'interdiction. Et l'analyse est rapidement faite, car le Conseil constate que le "*législateur n'a soumis cette interdiction de séjour à aucune condition et il n'a encadré sa mise en oeuvre d'aucune garantie*". Le texte est en effet extrêmement laconique, issu d'une rédaction qui n'a pas été modifiée depuis 1955. Aucune disposition ne vient préciser comment il doit être mis en oeuvre, en particulier dans l'hypothèse où l'interdiction de séjour s'inscrit dans une périmètre incluant le domicile et/ou le lieu de travail de l'intéressé.

Le contrôle du juge

Ce laconisme est d'autant plus fâcheux que la juridiction administrative, compétente en matière de recours contre une interdiction de séjour prononcée sur le fondement de l'état d'urgence, se borne à exercer un contrôle restreint. Dans [un arrêt du 25 juillet 1985](#), rendu à l'époque de la mise en oeuvre de l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie, le Conseil d'Etat se limite ainsi à vérifier l'exactitude matérielle des faits et l'absence d'erreur manifeste d'appréciation par le préfet. A aucun moment, le Conseil d'Etat n'a exigé, par exemple, l'exercice des droits de la défense préalablement à la décision. Certes, le juge administratif a désormais étendu son contrôle sur les mesures de police mais, en l'absence de contentieux, il est bien difficile de savoir jusqu'où il aurait pu l'étendre en matière d'interdiction de séjour.

Précisément, le Conseil constitutionnel constate que les motifs susceptibles de fonder une interdiction du territoire sont définis par la loi avec une certaine forme de légèreté. Cette mesure peut être prise en effet à l'encontre "*de toute personne cherchant à entraver, de quelque manière que ce soit, l'action des pouvoirs publics*". Il n'est donc pas dit que l'interdiction du territoire doit nécessairement reposer sur une atteinte à l'ordre public.

Une zone grise de l'état d'urgence

L'interdiction de séjour constitue, à l'évidence, une zone grise de l'état d'urgence. Alors que le Conseil d'Etat n'a fait que renforcer son contrôle en matière d'assignation à résidence, alors que la Cour de cassation apprécie désormais la légalité des arrêtés prescrivants une perquisition, l'interdiction de séjour reste un domaine peu contrôlé. Les rapports parlementaires sur les différentes prorogations de l'état d'urgence comme [celui de la Commission des lois](#) chargée d'en assurer le suivi sont restés très discrets sur ce point. On ne dispose donc que des chiffres publiés par *Amnesty International* en mai 2016. L'O.N.G. recense 639 mesures d'interdiction de séjour prises entre novembre 2015 et mai 2017, dont 574 auraient visé des personnes désirant manifester contre la loi travail. Certes, ces chiffres sont modestes, mais ils montrent cependant clairement que l'interdiction de séjour est effectivement utilisée dans le but d'empêcher certaines personnes de participer à des rassemblements publics.

Quelles seront les conséquences de la décision du Conseil constitutionnel ? Cette mesure d'interdiction de séjour va-t-elle disparaître de l'arsenal juridique ? C'est assez peu probable. En témoigne le fait que le Conseil constitutionnel reporte les effets de l'abrogation au 15 juillet 2017, le temps pour le législateur de rendre la procédure plus rigoureuse et de préciser les motifs justifiant une telle mesure. Le calendrier est favorable, puisque l'on va bientôt discuter du [projet créant une police spéciale du terrorisme](#).